PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◈ ◈ ◈

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BRUN, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, ROUER, SIMÉON et STEMER, MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme CALVO a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL Mme VALENTI a donné procuration à Mme BRUN Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE M. BARBA a donné procuration à M. SÉVERAC M. FRANCHINA a donné procuration à M. CANILLO
ABSENT(E)S	Mme MARNAC Sandrine
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme BEAUFORT Magali
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal des 22 août, 10 octobre et 4 novembre 2024 3 - Contribution à la concertation "Demain Mobilités !" engagée par TISSÉO Collectivités 4 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional pour l'aide à la diffusion de proximité de spectacles 5 - Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2025 6 - Renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de 2025 7 - Convention de mutualisation d'un matériel avec la commune de Seysses pour l'achat de matériel de tests psychométriques au bénéfice du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) 8 - Budget Principal "Commune" – Décision Modificative n° 2 9 - Frais de scolarisation pour les élèves ne résidant pas sur la commune – année scolaire 2024-2025 10 - Demande de subventions pour les travaux de rénovation du Centre de Loisirs de Cantelauze – mise à jour des demandes des montants maximaux de subvention auprès d'organismes financeurs 11 - Demande d'une subvention auprès de l'État pour développer et étendre le système de vidéoprotection déjà en place sur la commune 12 - Provisions pour risques et charges – litige avec la société EDF 13 - Budget Principal "Commune" – ouverture des crédits pour 2025 14 - Avance sur la subvention annuelle de 2025 accordée par la ville au CCAS de Fonsorbes 15 - Proposition d'admission en non-valeur du Service de Gestion Comptable de Muret 16 - Point sur le budget participatif 2024-2025 17 - Concours de maîtrise d'œuvre pour la démolition-reconstruction des salles polyvalentes de Bidot – désignation du lauréat 18 - Convention d'occupation du domaine public avec l'opérateur FREE pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle cadastrée BE n° 125 19 - Déclassement de la parcelle cadastrée CC n° 307 du domaine public – chemin piétonnier du secteur de Cantelauze 20 - Mise à jour de la délibération portant mise en place du RIFSEEP 21 - Création de postes d'emplois occasionnels et saisonniers pour l'année 2025 22 - Création d'emplois d'agent recenseur 23 - Création de Contrats d'Engagement Éducatif – année 2025 24 - Convention annuelle de mise à disposition d'un agent des services techniques de la commune au bénéfice du Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communautaires hors chemins ruraux – 2025

	25 - Révision libre des Attributions de Compensation Investissement – ajustement des bilans voirie 26 - Le Muretain Agglo – informations diverses 27 - Questions orales posées par les divers groupes 28 - Information diverses

Convocation :	Nombre de membres :
date : 11 décembre 2024 envoi : 12 décembre 2024 affichage : 12 décembre 2024	du Conseil Municipal : 33 en exercice : 33 présents : 24 votants : 32

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", donc nous vous proposons Mme BEAUFORT.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme BEAUFORT Magali, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 22 AOÛT, 10 OCTOBRE ET 4 NOVEMBRE 2024

Mme la Maire : il s'agit d'approuver le procès-verbal de trois Conseils Municipaux :

Celui du 22 août

Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ? *Aucune remarque n'est exprimée.*

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 22 août 2024.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0
	Ne participent pas au vote :	0
	Absents au CM du 22/08/24	0

Le procès-verbal du 10 octobre

Juste, j'ai une remarque à faire sur le PV du 10 octobre. M. PILET, vous avez utilisé un vocabulaire qui n'est pas adapté. Vous avez utilisé, à l'occasion de ce Conseil Municipal, un vocabulaire qui ne me paraît pas adapté dans le cadre de cette enceinte-là. Je voulais juste vous le faire remarquer. Si vous voulez, je vous rappelle ce que vous avez dit ?
M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : non, ce n'est pas la peine. Mais cela n'a rien à voir avec le procès-verbal ...
Mme la Maire : ... c'est écrit dans le procès-verbal ...
M. Pilet : ... c'est l'approbation du procès-verbal, c'est fidèle à ce que j'ai dit ?
Mme la Maire : exactement.
M. Pilet : voilà, merci.
Mme la Maire : parfait. Bon, il me semble que tous, il faut que nous fassions attention à la façon dont nous nous exprimons.
M. Pilet : oui, tout à fait. Et vous aussi, d'ailleurs.
Mme la Maire : je ne pense pas utiliser des mots orduriers.
M. Pilet : vous allez recevoir un courrier assez vite. Je vous l'annonce, je l'annonce à tout le monde.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024.

VOTE		
	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0
	Ne participent pas au vote :	0
	Absents au CM du 10/10/24	1 (*Mme Vitet*)

Celui du 4 novembre

Avez-vous des remarques sur celui du 4 novembre ? *Aucune remarque n'est exprimée.*

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0
	Ne participent pas au vote :	0
	Absents au CM du 04/11/24	0

M. Pilet : excusez-moi, une petite remarque de forme, mais qui peut être importante. Si nous avons bien compris, à partir du mois de janvier, nous ne recevrons plus les documents en fichier par messagerie, il faudra passer sur le site Berger-Levrault. Et sur cet envoi-là, la connexion n'était pas possible. Donc, il faudra faire en sorte que ça fonctionne.
La Directrice Générale des Services : effectivement, nous avions prévu d'utiliser ce système uniquement à partir de janvier. Mais Berger-Levrault a des soucis au niveau du certificat. Donc, nous continuerons en janvier d'envoyer sur les deux modes d'envoi, en attendant que Berger-Levrault régularise cette problématique.
M. Pilet : après, cela peut continuer comme ça. Ce n'est pas gênant. C'est même plus pratique. Merci.
Mme la Maire : cela dit, le fonctionnement de Berger-Levrault, de manière générale, appelle à de nombreuses critiques. Mais bon, nous n'avons pas trop le choix.

3 - CONTRIBUTION A LA CONCERTATION "DEMAIN MOBILITÉS !" ENGAGÉE PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS *(délibération n° 2024-119)*

Mme la Maire : vous avez tous reçu la proposition de contribution qui a été rédigée. Donc, nous allons la reprendre. Et puis, si vous avez des rajouts à y faire ou des modifications, nous en reparlons après.
M. Baë, Adjoint délégué aux transports : TISSÉO Collectivités a engagé une démarche d'élaboration d'un plan de mobilité pour la grande agglomération toulousaine baptisée "Demain Mobilités !". Dans ce cadre, TISSÉO Collectivités organise une concertation préalable grand public du lundi 18 novembre 2024 au 16 février 2025. Cette concertation vise à discuter de l'état des lieux, de la mobilité et des enjeux. Et à débattre des priorités pour la période 2030-2040. Pour ce faire, deux garants ont été désignés par la Commission Nationale du Débat Public, à savoir : Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI et M. Antoine LANDEAU.
Le périmètre géographique de cette concertation est le ressort territorial de TISSÉO Collectivités, composé des communes de Toulouse Métropole, du Muretain Agglo, du SICOVAL, du Grand Ouest Toulousain et des Coteaux Bellevue. La réunion d'ouverture de cette concertation préalable "mobilité, le grand rendez-vous", s'est tenue le 20 novembre 2024 à Balma.
Mme la Maire : la commune était représentée par Vincent BATAILLE sur cette réunion.
M. Baë : de plus, des ateliers participatifs seront également organisés dans plusieurs secteurs géographiques de l'agglomération, sur six dates. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet www.demainmobilités.fr.
Aussi, il vous est proposé d'adopter le projet de contribution de la commune à cette concertation. Ce projet était annexé à la convocation, mais je vais vous le relire :
"TISSÉO Collectivités organise la concertation "Demain Mobilités !" visant à débattre des priorités à retenir dans l'élaboration du plan de mobilité de la Grande Agglomération Toulousaine pour la période 2030-2040. Cette concertation a eu lieu le 18 novembre 2024 au dimanche du 16 février et offre aux personnes morales, telles que les collectivités territoriales, de déposer leurs contributions sous la forme d'un cahier d'acteurs, leur permettant d'exprimer leur positionnement de manière argumentée. Cette concertation s'appuie notamment sur le résultat de l'enquête mobilité certifiée CEREMA, E=MC2, dont le rapport final a été publié en juin 2024. La ville de Fonsorbes est incluse dans le périmètre de cette étude en tant que ville de la deuxième couronne toulousaine, qui réunit 109 communes

peuplées de 1 800 habitants en moyenne, pour une densité moyenne de 150 habitants au kilomètre carré. Et ce, bien que les caractéristiques démographiques de la ville de Fonsorbes, 12 500 habitants, densité 659 habitants au kilomètre carré, soient plus proches de celles des communes composant la première couronne, qui réunit elle, 68 communes de 7 000 habitants en moyenne, pour une densité moyenne de 720 habitants au kilomètre carré.

Arrivée de Mme MARNAC Sandrine à 18 h 38

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 33

Cette relégation administrative de la ville de Fonsorbes au rang de territoire semi-rural, principalement sur un critère de continuité urbaine entre Fonsorbes et Plaisance-du-Touch, s'accompagne d'une sous-dotation chronique en matière de desserte en transports en commun, et a notamment motivé, au grand dam des Fonsorbais, le positionnement du terminus de la ligne Linéo 3 à Plaisance-du-Touch, et non à Fonsorbes ou Saint-Lys. Ainsi, à ce jour, la desserte de la ville de Fonsorbes, en termes de transports en commun relevant de TISSÉO Collectivités, se limite à :

- *la ligne 116, en direction du lycée de Tournefeuille, dont le cadencement extrêmement faible (en moyenne 20 rotations quotidiennes en semaine, 13 le samedi et aucune desserte en soirée, ni en semaine, ni le samedi et aucune desserte le dimanche) n'est pas à la hauteur des besoins du territoire.*
- *la ligne 315, en direction de Muret, dont le cadencement est limité à 12 rotations par jour, là encore uniquement en semaine et en journée.*

Ce déficit de transport en commun sur notre territoire se traduit directement dans les statistiques relatives aux déplacements. Ainsi, selon les données de l'INSEE, plus de 90 % des actifs Fonsorbais de 15 ans et plus se rendent au travail en voiture, et moins de 2 % s'y rendent en transports en commun ; un chiffre largement inférieur à ceux constatés pour les communes limitrophes de Frouzins ou Plaisance-du-Touch (4 à 5 %), ou pour d'autres villes du Muretain Agglo (Muret 8,6 %, Portet-sur-Garonne 8,1 %). D'autre part, une étude récente sur les temps de parcours en voiture dans l'aire d'attraction de Toulouse montre que les communes du quadrant Ouest et Sud-Ouest de Toulouse sont celles où le temps perdu par les automobilistes du fait de leur circulation est le plus élevé.
Au-delà de ces chiffres, le fait que Fonsorbes, deuxième ville du Muretain Agglo et treizième ville du département en population, ne bénéficie d'aucune desserte en transports en commun en soirée et le dimanche relève de l'anomalie quand l'un des objectifs affichés de ce plan de mobilité est de garantir l'accès à la mobilité pour tous. En ajoutant la population de la ville limitrophe de Saint-Lys à celle de Fonsorbes, ce sont 20 à 25 000 habitants qui sont toujours aujourd'hui laissés pour compte faute de transport en commun à la hauteur.
Une amélioration substantielle de la desserte du secteur de Fonsorbes doit donc être priorisée dans le plan de mobilité de la Grande Agglomération Toulousaine pour la période 2030-2040. Les pistes d'amélioration comprennent notamment :

- *le renforcement significatif du cadencement des lignes de bus existantes (116 et 315) et une augmentation de leur amplitude pour permettre une desserte en soirée et le dimanche.*
- *la concrétisation rapide du projet de Ligne Express Saint-Lys-Fonsorbes-gare de Colomiers, en veillant à ce que son parcours se déroule au maximum en site propre, éventuellement en mettant à profit les infrastructures ferroviaires délaissées existantes.*
- *le redéploiement prioritaire des "kilomètres bus" qui seront libérés par la création de la troisième ligne de métro sur les secteurs peu desservis comme celui de Fonsorbes.*
- *l'étude d'un déplacement du terminus du Linéo 3 sur la commune de Fonsorbes, voire sur la commune de Saint-Lys.*
- *la prise en compte de la situation des territoires peu dotés en transports en commun et éloignés des gares dans la mise en place du projet structurant du Service Express Régional Métropolitain (SERM) sur l'agglomération toulousaine.*
- *et nous avons ajouté également le renforcement du service Mobibus qui ne répond aujourd'hui visiblement plus aux besoins de ses usagers.*

À l'heure où les instances décisionnelles en termes d'aménagement du territoire (SRADDET, SCoT) enjoignent les communes péri-urbaines à une limitation de l'étalement urbain et à toujours plus de densification, un plan de mobilité 2030-2040 qui n'intégrerait pas une mise à niveau significative de la desserte en transports en commun des territoires peu desservis comme le nôtre ne serait pas à la hauteur des enjeux et objectifs affichés, tels que la garantie d'accès à la mobilité pour tous, la limitation à l'autosolisme, la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration du cadre de vie et de la santé."

Mme la Maire : il me semble que cela couvre ...

M. Pilet : ... excusez-moi, juste une remarque technique. Est-ce qu'il est possible de monter le son de la retransmission ? Parce qu'il semble qu'il soit faible. Merci.

Mme la Maire : il me semble que la proposition que nous vous faisons couvre le périmètre des besoins qui sont les nôtres. Il y a le constat et puis les besoins qui sont les nôtres qui correspondent effectivement à la réalité de ce qui est revendiqué, à la fois par nous, mais également par l'ensemble des administrés.

Donc, avez-vous des choses à modifier sur cette contribution ou à rajouter ? M. MAILHÉ ?
M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : oui, elle est complète. Je pense qu'il faudrait peut-être, alors je ne sais pas comment le tourner, nous parlons de 2030-2040, nous sommes à 20-25 000 habitants ...
Mme la Maire : ... je pense que nous pouvons écrire 25 plutôt que 20 d'ailleurs ...
M. Mailhé : ... voilà, sachant que la population va croître sur notre territoire, et je pense que c'est cela qui fera que nous pourrons jouer sur le fait que nous pourrons appuyer notre contribution. C'est-à-dire qu'il va falloir mettre une phrase "l'accroissement de la population va être", pas importante, elle va être "linéaire par rapport à ce que nous avons connu". Nous sommes à 20-25 000 aujourd'hui, mais nous risquons d'être beaucoup plus sachant que Saint-Lys a un PLU, tu l'as voté, je l'ai voté, qui prévoit quand même plus de 600 logements ; 600 logements, cela va faire beaucoup d'habitations. Donc, il faudra peut-être appuyer aussi sur le fait que la population de notre territoire va croître.
Ensuite, sur les demandes, c'est bien.
Déjà, est-ce que la 315 sera connectée à la future Lex de Muret ? Sinon, il faut bien préciser que nous souhaitons qu'elle soit connectée à la Lex de Muret parce que cela dégagera beaucoup de circulation pour aller sur les commerces, et Muretains et de Portet, et vers l'entrée de Toulouse.
Mme la Maire : elle arrive à la gare, donc est-ce que la Lex arrive à la gare ?
M. Mailhé : il faudra bien le vérifier. Ce sont des compléments que je vous donne, je pense qu'ils seront importants. Si nous voulons un développement du transport urbain sur notre territoire, il faut le justifier. Alors, nous pouvons le demander, mais il va falloir justifier. Il y a plusieurs justifications, je vais vous en donner une pour la Linéo 3. La Lex, ... enfin est-ce qu'elle s'appellera la Lex ? Si nous voulons aller à Colomiers, il va bien falloir préciser "gare Colomiers terminus de la future ligne C du métro". Sinon, nous n'appuyons pas assez sur les termes. Il faut bien le mettre. Puis il faut bien rajouter que cela augmentera la fréquentation du métro par notre territoire aussi. Puisque nous ne savons pas encore ce que cela va donner.
M. Baë : elle ira bien jusqu'à la gare de Muret, oui.
M. Mailhé : oui, alors précisons-le.
Linéo 3, d'accord, mais est-ce que nous avons un terrain à proposer pour faire une gare-échange ?
Mme la Maire : aujourd'hui ...
M. Mailhé : ... parce que nous pouvons demander le terminus, mais c'est la commune ou l'Interco qui va, s'ils ont un terrain, si nous avons un terrain, qui va devoir le proposer. Nous pouvons dire que nous voulons Linéo 3, mais je les connais, TISSÉO, je les connais, puis à force, maintenant, je me balade un peu partout dans TISSÉO. J'ai vu Jean-Philippe cet après-midi ou ce matin. Je les connais. Ils vont nous dire clairement "*OK, mais il va falloir payer l'aménagement, ou de la 632 ...*", si nous passons par la 632, cela ne va pas les intéresser parce qu'il y a zéro potentiel de validation. Donc, il va falloir passer par là où passe la 116.
Mme la Maire : oui.
M. Mailhé : déjà, est-ce qu'elle peut passer, la Linéo, les bus ? Nous en avons parlé avec Jean-Philippe la dernière fois au Conseil Communautaire. Ils vont nous dire "*vous voulez une gare-échange, ce qu'on appelle communément une G1, où la met-on ? Et est-ce que vous avez un terrain à nous donner ?*"
Mme la Maire : en l'occurrence, c'est une compétence de l'Agglo. Donc, cela sera effectivement à la charge de l'Agglo, mais il va falloir trouver le terrain. Mais, ...
M. Mailhé : ... donc, dans la contribution, il va falloir ... je ne sais pas qui a écrit, c'est toi Jean-Philippe qui l'a écrite ?
Mme la Maire : c'est Vincent.
M. Mailhé : il va falloir quand même dire "*nous sommes prêts à travailler sur la mise à disposition d'un terrain pour créer une gare-échange*". C'est très important de le dire, parce qu'ils vont nous dire "*vous voulez le terminus, on le met où ?*" Alors on va aller regarder : "*ah, mais on ne l'a pas travaillé*". Mais non, anticipons et disons que nous sommes prêts.
Mme la Maire : idéalement, il faudrait que le terminus soit à Saint-Lys parce qu'ils ont les mêmes besoins que nous.
M. Mailhé : et voilà. Je n'ai pas fini, il y a d'autres points que je voulais rajouter.
La troisième ligne, oui, nous libérons des kilomètres bus, mais ne pas oublier que la troisième ligne aspire à quasiment la totalité des investissements de TISSÉO. Quand je dis "quasiment", c'est réel. A l'époque, il y a trois ans de cela, nous achetions 20 bus par an, 20 nouveaux bus par an. Aujourd'hui, nous en achetons 4. Donc, vous voyez le taux de remplacement des bus. Donc, c'est important ça aussi. Il ne faut pas oublier que la troisième ligne aspire la quasi-totalité des investissements. Donc, il va falloir le leur faire remarquer aussi, je ne sais pas comment, mais ce n'est peut-être pas dans la contribution.
Et le dernier point : nous faisons une contribution au nom de Fonsorbes, c'est très bien. Je trouve qu'il faut la faire. Mais avons-nous prévu de faire une contribution commune avec Saint-Lys ?
Mme la Maire : nous allons faire passer la contribution à Saint-Lys, voir s'ils sont prêts à rédiger la même.

M. Mailhé : en fait, c'est au nombre de contributions, il faut y aller. Nous envoyons la nôtre, Saint-Lys envoie la sienne, et nous, communément, nous en envoyons une avec Saint-Lys. Parce que je pense que nous travaillons ensemble avec Saint-Lys sur le déplacement urbain. Donc il y a ça, et peut-être même ...
Mme la Maire : ... avec le Muretain ...
M. Mailhé : ... avec le Muretain, faire une contribution. À quatre contributions, on verra que notre territoire est très intéressé par le développement du transport urbain. Si là ils ne le voient pas, ils ne le verront jamais. Mais voilà, il y a la troisième ligne, il y a un bémol, il y a le financement.
Mme la Maire : c'est à la fois un bémol et une chance pour notre territoire aussi.
M. Séverac, 1er Adjoint : je suis assez d'accord avec les propositions que vient de faire Christophe MAILHÉ, pour que nous les prenions en compte et que nous les rajoutions dans la motion. Je pense que cela aura du poids aussi au-delà de la prise de position du Muretain si nous pouvions avoir des prises de position de chacune des communes du territoire ouest. Il y a Saint-Lys, mais il y a aussi Bonrepos, il y a Saiguède, il y a Cambernard, enfin tous ceux qui sont autour et qui ont les mêmes intérêts que nous. Donc, il faut peut-être penser à diffuser cette motion en invitant chacun à s'exprimer et à participer au débat. D'ailleurs, peut-être que nous pourrions rajouter une phrase en disant que nous invitons aussi les Fonsorbaises et les Fonsorbais, et tous les habitants du secteur, à aussi saisir cette chance et s'exprimer puisque le site est ouvert à tout un chacun, personne morale ou particulier, pour dire, même si c'est avec des mots tout à fait simples, sans aller dans le détail des propositions comme ça, que nous voulons des transports en commun plus efficients sur notre secteur.
Mme la Maire : nous le rappelons sur le bulletin qui est en cours de distribution, sur l'enquête TISSÉO mobilités. Et puis j'ai eu l'opportunité également de le dire à l'occasion des questions à Mme la Maire. Il faut que les Fonsorbais s'emparent de cela, il n'y a pas que le Conseil Municipal.
Avez-vous d'autres remarques ?
M. Pilet : oui, une première, que nous avons déjà formulée, qui nous gêne : c'est l'ambiguïté des Élus qui portent ce sujet et qui, avec leur position professionnelle, nous sommes toujours mal à l'aise, donc nous le signalons et nous renouvelons notre gêne sur cette proximité qui ne nous parait pas très déontologique, mais après cela regarde chacun.
Ceci étant dit, nous avions des questions : quels étaient le but et l'objectif de cette prise de position à l'instant T ? Qu'est-ce qui était vraiment recherché ? Nous voulions savoir où en était la pétition, ce qu'elle avait donné, qui avait été réalisée à l'initiative du groupe qui soutient la Majorité. Et le travail préalable qui avait été fait, et avec qui, et cela rejoint les interventions précédentes sur les autres communes, le Muretain agglo, mais aussi les habitants et les Élus de ce Conseil Municipal. Donc, quel travail préalable pour arriver à cette proposition aujourd'hui ? Nous avons compris aussi qu'il y avait eu une réunion avec le Conseil Départemental sur la question des transports, donc là aussi, quels sont les retours ? Une fois que nous avons la réponse à ces questions, j'amènerai d'autres éléments, plus sur le fond de l'écrit qui nous a été présenté.
M. Baë : juste une remarque : il ne faut quand même pas confondre TISSÉO Voyageurs et TISSÉO Collectivités. TISSÉO Collectivités est chargé d'administrer le transport. TISSÉO Voyageurs, c'est l'exploitant. Nous pourrions très bien être remplacés par TRANSDEV, par n'importe quelle boîte privée. Nous sommes vraiment indépendants de TISSÉO Collectivités.
M. Mailhé : et c'est un atout.
M. Pilet : là-dessus, nous ne sommes pas obligés d'être d'accord et nous ne sommes pas d'accord. C'est un atout ou ça ouvre d'autres choses.
M. Séverac : oui. Ici, ces Élus ne s'expriment pas en tant que représentants de TISSÉO, mais en tant qu'Élus du Conseil Municipal et Adjoints en charge de la question des transports ...
M. Pilet : ... ceci dit, c'est une remarque que nous referons systématiquement. Ce qui nous intéresse, ce sont les réponses aux questions.
M. Séverac : ... si vous voulez. Il n'y a pas de conflit d'intérêts à la matière.
M. Bataille, Conseiller délégué aux mobilités douces : je trouve que c'est une chance qu'il y ait cette concertation. C'est vraiment une concertation de grande ampleur qui est menée par TISSÉO, qui propose à tout le monde de s'exprimer. L'objectif, c'était d'associer tout le Conseil Municipal, de mettre en lumière l'existence de cette concertation. Effectivement, il faut demander aux Fonsorbais d'y participer aussi. Et puis, il y a une procédure particulière pour que les cahiers d'acteurs, pour que les collectivités territoriales en particulier, puissent apporter leurs contributions en ayant un peu plus de poids. Voilà. Cette motion, aujourd'hui, ce texte, c'était une manière de mettre le sujet sur la table à ce Conseil Municipal, que nous en parlions et que nous ayons un peu plus de poids par un vote en Conseil Municipal dans la contribution que nous déposerons sur la plateforme en question.
Effectivement, pour ce qui est de "Fonsorbes Citoyenneté", une pétition a été réalisée pour demander aux Fonsorbais de donner leur avis sur la faible desserte en transports en commun à Fonsorbes. Et "Fonsorbes

Citoyenneté" déposera aussi une contribution sur la plateforme en question et y joindra les résultats de sa pétition.
Pour le travail préalable, il n'y en a pas vraiment eu. Nous avons décidé de poser cette contribution-là. Nous avons discuté des arguments, nous avons écrit un texte et nous vous le proposons. Ce n'est pas allé beaucoup plus loin que cela, si ce n'est que, effectivement, je suis allé à Balma, à la réunion en question d'ouverture de la consultation. Un universitaire y a notamment dit des choses très intéressantes sur la desserte en bus des territoires périurbains, avec des injonctions contradictoires un peu, où c'est la densification qui préside à la mise en place des bus et au fait qu'on tape beaucoup sur l'autosolisme des territoires périurbains. Mais eux, ils n'ont pas le choix de prendre le bus ou pas, puisqu'ils n'en ont pas. Donc, ils sont un peu obligés de prendre la voiture et ils sont un peu oubliés dans le système.
Mme la Maire : donc, sur le fond de ce texte, M. PILET, est-ce qu'il vous convient ou pas ? Donc, si vous voulez bien, nous allons le mettre au vote, à moins que vous n'ayez pas de proposition ou que vous ne souhaitiez pas le voter.
M. Pilet : nous pensons que c'est un sujet très important, qui mérite que nous prenions du temps et que nous en discutions. Donc, je remercie la franchise de dire qu'il n'y a pas vraiment eu de travail préalable. Et je pense qu'il faut le faire, avec les autres communes et le Muretain Agglo, peut-être les habitants. Donc, j'ai compris que la pétition n'avait pas été déposée, donc il n'y a pas eu de retour, ça n'a pas permis d'avoir des éléments.
Donc, pour venir au texte qui nous est proposé, nous, nous sommes très embêtés, parce que sur le fond, engager une action, nous avions réussi même à le faire en commun à une certaine époque avec une pétition, une réunion publique pour développer les différentes modalités de transport sur Fonsorbes et les alentours. Donc, je pense que ce sont des sujets où nous pouvons nous retrouver sans problème, mais je pense qu'il faut se mettre au travail et qu'en l'état, la délibération ne nous paraît pas suffisamment élaborée et pas assez sérieuse au vu des enjeux. Puisqu'en allant chercher les éléments sur cette concertation et les données qu'il y a, ça va au-delà de TISSÉO, c'est l'ensemble des modes de déplacement, dont le train, le bus de la région, les déplacements doux, et il y a toute une série de facteurs. Je pense qu'il faut que notre apport tienne compte de tout cela. Nous avons poussé pour que des pistes cyclables soient réalisées, donc nous espérons qu'elles vont se réaliser, mais c'est de voir les connexions avec Plaisance par exemple, il peut y avoir des vélos à disposition, comme cela se fait ailleurs.
Il nous semble qu'il y a toute une série de pistes, autres que les seuls bus de TISSÉO qui ne sont pas abordées, qu'il faut aborder pour la période 2030-2040. Nous n'évoquons pas du tout les bus de la région qui peuvent être un sacré atout, puisqu'ils vont en centre-ville, ce qui fait gagner un temps aussi précieux, et pour une partie de nos concitoyens, ça peut être très intéressant et nous ne l'abordons pas. Nous restons sur deux idées. Dans la délibération, il y avait un mot entre parenthèses, je ne sais plus comment ... "*qu'on saurait reléguer*". Je pense qu'il faut en faire un atout puisque ... alors, nous sommes allés à la recherche des documents que nous n'avions pas pour analyser correctement cette délibération, et donc nous sommes allés sur le site de TISSÉO, nous avons fait des recherches et nous sommes tombés sur un document de TISSÉO qui met en avant, puisque je le répète pour que ce soit bien clair, dans les projets de TISSÉO, dans les déplacements, il y a aussi la lutte contre le réchauffement climatique, etc., il y a tout un volet environnemental qui n'apparaît pas dans la délibération.
Mme la Maire : si. À la fin, il en est question.
M. Pilet : une phrase. Mais je vais l'étayer, c'est largement insuffisant. Des données ont été faites, qui démontrent qu'en production de gaz à effet de serre, les deuxième et troisième couronnes qui nous concernent donc, nous produisons autant que Toulouse, nous dégageons autant que Toulouse, pour une population largement en-dessous et beaucoup moins de déplacements. Et donc cela peut être un sacré argument de dire "*pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre, il faut développer les transports en commun, parce que c'est un impact au-delà du seul impact financier*", puisque nous savons que TISSÉO, géré plutôt par un certain courant politique, ne va rester que sur une logique sûrement que gestionnaire, mais il faut aller chercher l'autre logique, qui est la logique environnementale, et s'appuyer sur ces éléments, qui indiquent très clairement que si nous ne développons pas les transports en commun, la production de gaz à effet de serre sera supérieure à Toulouse, et l'est déjà en proportion ...
Mme la Maire : ... nous pouvons rajouter cette ligne ...
M. Pilet : ... je pense que cela se travaille. Donc, nous, ce que nous proposons, c'est de le retravailler, parce que ce n'est pas ... nous avons du temps, il y a jusqu'au 16 février, et je pense aussi qu'il faut le retravailler, comme cela a été dit, donc je pense que nous sommes d'accord, avec les autres communes, avec le Muretain agglo, et il faut faire un texte qui soit porté par tout le monde, et par chaque commune, que TISSÉO voit que c'est bien une dimension collective. Donc, nous proposons, je le redis, que ce soit retravaillé avec cette dimension-là vu l'enjeu.

Mme la Maire : je vous propose de rajouter effectivement l'argument que vous avez développé sur le fait qu'on dégage davantage de gaz à effet de serre sur la périphérie, parce que nous allons en voiture sur Toulouse. Mais par contre, je vous propose de voter la contribution ce soir. Nous allons la faire passer à l'ensemble des communes concernées de notre secteur. Nous allons également en parler au Muretain Agglo, qui a la compétence transports, de façon à ce qu'il appuie notre demande.
M. Bataille : je voulais juste répondre à deux ou trois choses. Effectivement, le bus de la région, heureusement qu'il est là, parce que sinon ce serait encore plus difficile ; donc, nous sommes d'accord là-dessus. Effectivement, notre volonté était d'insister sur le bus. Les autres modes sont importants aussi, mais sur les pistes cyclables, il manque effectivement celles entre Fonsorbes et Plaisance, entre Fonsorbes et la Salvetat ; c'est quand même dans les tuyaux, même si ça tarde à arriver, que c'est décalé, le calendrier ne cesse de se décaler, mais enfin, ça y sera. Et je crois sincèrement qu'aujourd'hui, ce qui manque ici, c'est quand même la desserte en bus. Il faut vraiment insister là-dessus.
Mme la Maire : donc, je vous propose ...
M. Pilet : ... je pense que là-dessus nous sommes d'accord, nous sommes tout à fait d'accord, mais c'est de se donner les moyens. Là, nous le redisons, c'est quand même un texte qui a besoin d'être retravaillé, qui n'est pas assez élaboré, et qui doit porter une vision globale ...
Mme la Maire : ... je crois qu'elle l'est ...
M. Pilet : ... nous sommes dans un projet global, il faut répondre à une ... Après, je crois que sur une commission, cette semaine, on disait que pour que les chances ... c'était des gens de votre liste qui disaient que pour que les choses aboutissent, il fallait travailler les dossiers avec de bons argumentaires. Là, à d'autres sens, nous sommes loin du ... ce n'est pas nous qui disions ça.
Mme la Maire : si vous le dites. Cela nous a paru suffisant, donc nous allons rajouter les propositions faites par M. MAILHÉ, nous allons rajouter ce qui est de la responsabilité de la deuxième et troisième couronne sur la pollution atmosphérique sur le secteur. Je vous propose donc de la voter avec ces rajouts-là. Et de la faire passer à l'ensemble des communes concernées de notre secteur, de façon à ce qu'elles aient connaissance de la contribution de Fonsorbes et qu'elles puissent s'associer, d'une manière ou d'une autre, quitte ultérieurement à faire quelque chose de collectif, et donc en associant bien entendu le Muretain Agglo, qui a la compétence transports ...
M. Mailhé : ... et de nous envoyer la contribution complétée ...
Mme la Maire : ... corrigée, bien sûr, oui. Avec les correctifs évoqués.
M. Pilet : ... je vais réinsister ...
Mme la Maire : ... non, nous avons compris, M. PILET. C'est bon. Je le mets aux voix, M. PILET ...
M. Pilet : ... non, je veux que nous soyons bien d'accord sur une chose. Attendez, parce que nous allons expliquer notre vote. C'est depuis le 18 novembre que la concertation est lancée. Vous avez eu les informations avant. Il n'y a eu aucun travail préalable de concertation pour que nous puissions arriver à quelque chose. Et vu l'enjeu, cela nous paraissait primordial d'arriver à quelque chose de construit où tout le monde s'y retrouve, et il y avait la place. Visiblement, vous ne voulez pas qu'il y ait quelque chose de construit, vous ne voulez pas que tout le monde s'y retrouve ...
Mme la Maire : ... je ne peux pas vous laisser dire ça, M. PILET ...
M. Pilet : ... mais si. Vous me laissez dire et vous dites si vous n'êtes pas d'accord. Mais vous me laissez le dire parce que je le pense ...
Mme la Maire : ... mais vous l'avez déjà dit, donc c'est bon. Maintenant, s'il vous plaît, je le mets aux voix. Qui est pour cette contribution ? ...
M. Pilet : ... non, excusez-moi ...
Mme la Maire : ... pardon ...
M. Pilet : ... je finis mon argumentaire. Nous ne participerons pas au vote, parce que n'est pas un travail abouti.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'apporter sa contribution à la concertation "Demain Mobilités !" engagée par TISSÉO Collectivités.

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas :	3 *(Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)*

Mme la Maire : parfait, merci.
M. Pilet : je ne pense pas que ce soit parfait.

4 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'AIDE A LA DIFFUSION DE PROXIMITÉ DE SPECTACLES *(délibération n° 2024-120)*

Mme Stemer, Conseillère déléguée au secteur "structures culturelles : médiathèque et ludothèque" : les quatre représentations suivantes sont programmées au premier semestre 2025 à la salle du Trépadé :

- La pièce de théâtre, "L'art du mensonge", le vendredi 14 février à 21h00, pour un coût de 2 000 € TTC, avec prestations, frais de transport, hébergement, droits d'auteur et technicien.
- Le spectacle "Une cigale en hiver", le dimanche 16 février à 15h30, pour un coût de 1 400 € TTC, prestations et frais de déplacement.
- La pièce de théâtre, "La crise de la quarantaine", le samedi 22 mars à 21h00, pour un coût de 1 800 € TTC.
- La pièce de théâtre, "La guerre des sexes, aura-t-elle lieu ?", le vendredi 16 mai à 21h00, pour un coût de 2 000 € TTC, prestations, frais de transport, hébergement, droits d'auteur et technicien.

Ces quatre représentations remplissent les critères d'éligibilité, peuvent faire l'objet d'une demande d'aide à la diffusion de proximité auprès du Conseil Régional. La commune peut donc percevoir 40 % de subventions sur le prix de vente HT du spectacle, hors frais annexes.
Aussi, il vous est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, pour l'aide à la diffusion de proximité de ces quatre spectacles.
Ce dossier a été soumis à la commission culturelle du 5 novembre 2024. Le projet de délibération était annexé à la convocation.
Lors de la Commission culture, aucune observation n'a été formulée. C'est pourquoi nous vous le proposons au vote.
Mme la Maire : c'est une subvention que nous demandons de façon habituelle, et je crois que sur l'année 2024, plusieurs ont été accordées par le Conseil Régional.
Mme Stemer : là, nous avons eu un retour sur "Monstres et moi", et également sur "L'histoire d'un escargot". Donc, nous avons eu 600 €, et sur l'autre, nous avons eu 580 € de subventions.
M. Pilet : aucun souci pour demander la subvention, c'était juste avoir un éclairage. Si, déjà, vous avez des éléments sur le budget 2025 par rapport à la culture, sur la commune, s'il y a des orientations qui sont données sur le fait qu'il soit revu à l'identique, baissé ou augmenté ?
Mme la Maire : c'est une question prématurée, M. PILET. Nous sommes en train de travailler justement sur la préparation du budget, et vous connaissez les difficultés des collectivités territoriales. Nous ferons au mieux pour préserver le budget de la culture. Attendons de savoir quelles seront les décisions qui seront prises ultérieurement par le futur gouvernement, le jour où nous en auront un, voir s'il sanctionne les collectivités comme avait évoqué de le faire M. BARNIER, et si cela va aller au-delà de ce dont nous sommes sûrs, à savoir des 90 000 € que vont représenter l'augmentation du coût de la CNRACL, cela pendant 4 ans, et également la diminution du Fonds de Compensation TVA, du pourcentage qui va nous être renvoyé. De cela, nous en sommes sûrs, et nous ne savons pas si d'autres décisions de cet ordre-là seront prises ou pas. Attendons la suite. J'espère que nous le saurons suffisamment tôt, au moment de l'élaboration du budget.
M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : c'est juste pour une précision. Nous parlons de 40 % du prix de vente HT et frais annexes. Les frais annexes, c'est représentation, frais de déplacement ... donc, cela ne rentre pas ...
Mme Stemer s'exprime hors micro.
M. Lorrain : ... oui, oui, frais de déplacement, frais d'hébergement, tout ça, ce sont les frais annexes. Donc, cela ne rentre pas dans le ...
Mme Stemer : ... dans l'aide. Non, c'est sur le spectacle ...
M. Lorrain : ... cela rentre, par exemple sur la première pièce, sur les 2 000 € ?
Mme Stemer : oui, c'est ça.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour l'aide à la diffusion de proximité des quatre spectacles ci-dessus développés.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2025 *(délibération n° 2024-121)*

M. Baë, Adjoint délégué au secteur "commerces et artisanat" : pour rappel, l'article L 3132-26 du Code du Travail confère au Maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de

12 dimanches par année civile, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail. Le Conseil Départemental du Commerce, le CDC, a transmis en date du 10 octobre 2024 une proposition d'arrêté pour l'organisation de ces conditions d'ouverture des dimanches et jours fériés signée par les représentants des employeurs et des salariés, à l'exception de deux syndicats. De plus, le Conseil Départemental du Commerce a établi l'accord sur la limitation des ouvertures des commerces du département les dimanches et jours fériés en présence des représentants des employeurs et des salariés. Cet accord, daté du 26 juin 2024 et non signé à ce jour, précise les jours qui seront travaillés et les conditions pour les salariés. Aussi, pour l'année 2025, cette concertation a abouti à la liste des dimanches suivants pour l'ouverture des commerces. On parle des secteurs du commerce de détail, à l'exception des secteurs de l'ameublement et du bricolage. Il s'agit de 7 dimanches :

- le premier dimanche des soldes d'hiver
- le premier dimanche des soldes d'été
- le 30 novembre
- les 7, 14, 21 et 28 décembre.

Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable sur l'ouverture des commerces de détail le dimanche, dans la limite de 7 dimanches, par délibération du 24 septembre 2024. Il est nécessaire de consulter les représentants d'employeurs et les salariés intéressés. Un courrier leur a donc été adressé le 1er octobre 2024. Aussi, il vous est soumis pour avis cette liste de dérogation au repos dominical pour l'année 2025, issue de l'accord départemental.
L'accord du CDC, la proposition d'arrêté et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : avez-vous des remarques ?
M. Pilet : oui, nous allons voter contre, comme nous avons l'habitude de le faire, malheureusement, chaque année, en amenant deux autres questions que nous n'avions pas soulevées. C'était qu'il puisse y avoir, que toutes les organisations signataires puissent peut-être le travailler, celles qui ont signé, un vrai statut pour les étudiants, parce que nous savons qu'il y a beaucoup d'étudiants qui sont obligés de travailler le dimanche, et que ce serait plus intéressant qu'ils aient un vrai statut pour pouvoir se consacrer aux études. C'est une réflexion que nous nous faisions. Et après, c'était la surveillance et s'assurer que les apprentis ne travaillaient pas les dimanches, parce qu'au vu de la réalité de l'inspection du travail, il n'y a plus grand monde pour aller contrôler ce fait-là. Donc, nous alertions sur ces deux points pour renouveler ou augmenter nos arguments ; et nous, nous voterons contre.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur la proposition d'accorder des dérogations municipales au repos dominical pour les commerces de Haute-Garonne pour l'année 2025 selon les jours sus-indiqués.

VOTE	**Pour :**	30
	Contre :	3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*)
	Abstention :	0

6 – RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE DE 2025 *(délibération n° 2024-122)*

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "jeunesse et scolaire" : je vous rappelle qu'actuellement les écoles de la commune fonctionnent sur quatre jours et demi, sur neuf demi-journées. Mais comme tous les trois ans, il est proposé une consultation sur l'organisation du temps scolaire. Il a été décidé de rester sur quatre jours et demi, et de rester sur le régime de droit commun, et de ne pas demander un passage à quatre jours.
Mme la Maire : donc les Conseils d'école se sont prononcés. Le seul à être favorable aux quatre jours et demi est celui de l'école de Cantelauze. Les autres se sont prononcés pour quatre jours, avec une prise de position de manière générale des enseignants favorables aux quatre jours. Nous avons décidé, conjointement avec l'ensemble des Élus du Muretain Agglo, à l'unanimité, de rester sur quatre jours et demi, parce que nous avons estimé que la qualité de vie des enfants était fort probablement préservée avec une telle répartition du temps scolaire. Il n'est pas utile de rallonger la journée de travail des enfants, il est mieux que ce soit réparti sur quatre jours et demi.
Avez-vous des questions, des remarques sur le sujet ?
M. Pilet : il a été évoqué au dernier Conseil Communautaire qu'il devait y avoir un rassemblement de gens qui demandaient la semaine des quatre jours. Donc, nous voulions savoir, avoir un retour.
Mme la Maire : oui, il y avait une vingtaine d'enseignants, représentants FO et FSU-SNUipp, devant la Mairie de Muret, mercredi. Et nous les avons reçus avec le président MANDEMENT.
M. Pilet : et qu'est-ce qui est ressorti de l'échange ?

Mme la Maire : nous leur avons expliqué que nous souhaitions rester sur quatre jours et demi. Ils nous ont donné leurs arguments pour passer à quatre jours ; et nous, nous avons estimé qu'en termes de qualité de vie des enfants, il était préférable qu'ils restent sur quatre jours et demi. Et nous avons mis également en avant un autre aspect, à savoir le facteur humain : si nous passons à quatre jours, cela veut dire que nous diminuons le temps de travail d'un certain nombre d'animateurs, et notamment d'animateurs qui sont contrat-horaires. Nous basculerions les titulaires sur le mercredi matin, mais par contre, il y aurait moins besoin d'agents sous contrat. Donc, ce facteur humain était également prédominant pour nous. Mais c'était d'abord les rythmes de l'enfant, et les chronobiologistes, je crois, sont d'accord sur le fait que quatre jours et demi, c'est mieux que quatre jours.
M. Pilet : nous avons cru comprendre, mais nous n'en sommes pas sûrs, que les subventions que recevait la commune, ou le Muretain Agglo, étaient fonction du nombre de jours d'ouverture ?
Mme la Maire : je ne comprends pas votre question.
M. Pilet : pour les subventions qui sont données au Muretain Agglo ou à la commune, par rapport au Centre de Loisirs, aux prises en charge sur les temps périscolaires, nous avons cru comprendre, mais nous n'en sommes vraiment pas sûrs, c'est pour cela que la question aussi n'est pas claire, que c'était en fonction du nombre de jours d'ouverture.
Mme la Maire : en fait, le Muretain Agglo, comme toutes les collectivités qui étaient sur quatre jours et demi, bénéficiait du fonds de soutien aux activités périscolaires, qui était un fonds donné par l'État au prorata du nombre d'enfants, versé aux communes, que nous reversions bien-entendu au Muretain Agglo, puisque c'est le Muretain Agglo qui était en charge du temps périscolaire et extrascolaire. Ce fonds de soutien a été supprimé. Donc, la question pouvait se poser de savoir si nous continuions à porter des activités extrascolaires et périscolaires telles que nous les portions, avec 850 000 € en moins. La réponse a été oui, donc nous continuons. Malgré le fait qu'à partir de septembre 2025 il y ait une suppression de ce fonds de soutien, nous avons décidé de rester sur quatre jours et demi. C'était votre question ?
M. Pilet : je ne sais pas, nous n'étions pas au clair sur les subventions qui étaient données.
Mme la Maire : la seule subvention était celle-là, celle de l'État, le fonds de soutien aux activités périscolaires.
M. Pilet : et même question que le sujet d'avant, cela a été discuté dans quelle instance ?
Mme la Maire : en conférence des Maires. Nous en avons parlé également en Conseil Communautaire, mais la Conférence des Maires a validé à l'unanimité le fait que nous restions à quatre jours et demi.
M. Pilet : et localement, avec les ...
Mme la Maire : ... je vous l'ai dit, localement, la seule école qui ait voté pour le maintien à quatre jours et demi ...
M. Pilet : ... discuté et travaillé, pour le vote nous avons compris, cela a été discuté en Conseil d'école ?
Mme la Maire : en Conseil d'école, bien-sûr, avec une information aux parents. Et aux enseignants, bien-sûr.
M. Pilet : je dis ça parce qu'il y a eu une commission scolaire, donc j'ai soulevé la question puisque nous en avions entendu parlé, puis il y avait des Fonsorbais qui se demandaient ce qu'il en était, et donc je pense que si je ne soulevais pas la question, nous n'en parlions pas à la commission scolaire.
Mme Lacoste : quelle commission scolaire ?
M. Pilet : la dernière qu'il y a eu, où j'ai demandé ...
Mme Lacoste : ... vous n'étiez pas là à la dernière.
M. Pilet : l'avant-dernière, alors, où j'ai demandé qu'est-ce qu'il en était du passage à quatre jours, parce que ça se discutait, nous avions eu des échos. Et je regrette, là aussi, que nous n'ayons pas pu, dans les cadres qui nous sont donnés, dans le cadre de notre République et de la démocratie, de l'expression à la démocratie, que ça ne puisse pas être parlé en commission du personnel.
Mme Lacoste : non ; scolaire ou personnel ?
M. Pilet : pardon, scolaire. Mais du personnel aussi, ça aurait été bien aussi. La commission scolaire, je me suis ...
M. Séverac : pour quelles raisons, la commission du personnel ? Que ce soit les enseignants ou que ce soit les ATSEM ... ce n'est pas nous qui ...
M. Pilet : ... j'ai fait un lapsus ...
M. Séverac : ... d'accord ...
M. Pilet : ... je m'en excuse, mais ça montre aussi l'attention et l'inquiétude que nous avons par rapport au personnel, mais nous y reviendrons tout à l'heure.
Mme la Maire : je vous rassure, nous sommes inquiets aussi, la preuve, c'est que nous avons pris en compte le fait que nous avions des animateurs avec des quotas d'heures malheureusement insuffisants du fait de la précarité de leur travail, et que nous ne souhaitions pas diminuer leur temps de travail sur l'Agglo.
M. Mailhé : j'ai une petite question. Tu as reçu avec André MANDEMENT, 20 ...

Mme la Maire : ... nous avons reçu, ils étaient 5 ou 6, les représentants. Les autres sont restés à l'extérieur. Ils étaient très peu nombreux.
M. Mailhé : ils étaient là pour discuter. Quels étaient leurs arguments, eux, avancés ?
Mme la Maire : je pense qu'ils n'avaient pas le bon interlocuteur. Leurs arguments sont leurs conditions de travail. À savoir, aujourd'hui, ils estiment que leur travail devient de plus en plus difficile, avec des enfants de plus en plus compliqués, des enfants porteurs de handicaps, de troubles du comportement, avec un manque de remplaçants lorsqu'il y a de l'absentéisme. J'en discutais hier avec l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) : aujourd'hui, il lui manque 6 remplaçants sur la circonscription. Donc, il y a tout cela, le manque d'AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) qui fait que leur travail devient de plus en plus difficile. Et donc, ils estimaient qu'en ayant cette coupure du mercredi, cela leur permettait de se reposer et d'avoir un temps de repos effectif sur la semaine. Mais, ce qui est regrettable, et je le dis publiquement, c'est qu'il n'a pas été question des besoins de l'enfant et du fait que des journées de travail rallongées pour les enfants sur les fins d'après-midi, cela serait extrêmement compliqué. Ils ont mis en avant leurs conditions de travail, nous ne pouvons pas le nier, et je l'ai reconnu, il n'y a pas de doute là-dessus ; ils ont également mis en avant le fait qu'ils étaient fonctionnaires d'État et qu'en fait, ils étaient contraints sur leurs heures de travail d'appliquer des horaires qui étaient décidés par les collectivités locales. Ils ont fait remarquer que la plupart des communes de France étaient sur 4 jours et qu'ils ne comprenaient pas pourquoi dans notre secteur nous serions sur 4 jours et demi. Je leur ai fait quand même remarquer que, oui, la plupart des communes sont à 4 jours parce que ce sont des petites communes et que financièrement, cela coûte moins cher d'être à 4 jours qu'à 4 jours et demi.
M. Séverac : je voudrais faire une remarque en tant qu'ancien enseignant et syndicaliste. La question des conditions de travail est effectivement posée pour les enseignants, mais, à mon avis, ce n'est pas le bon prisme que celui des rythmes scolaires posés qu'au niveau de la semaine scolaire. La question des rythmes scolaires, c'est une question beaucoup plus globale et qui mériterait d'être réfléchie par tous, mais à tous les niveaux. Il y a la semaine, certes, mais il y a le calendrier de l'année, il y a les vacances scolaires, et il y a la journée, comment elle est organisée avec les temps de repos. Certes, les enseignants sont des fonctionnaires d'État, l'État a la responsabilité de l'école dans son organisation ; mais ils demandent aux collectivités d'investir les champs complémentaires, notamment le périscolaire, de donner des moyens qui, par ailleurs, nous contraignent. Donc, c'est un petit peu compliqué.
Et puis, il y a la question de la cohérence : sur trois groupes scolaires, si nous avons deux écoles qui sont pour la semaine à quatre jours et une école à quatre jours et demi, nous ne pouvons pas avoir deux systèmes différents de rythmes scolaires sur la même ville, et même au niveau de l'agglomération, puisqu'elle impacte les questions des transports scolaires, la question de l'organisation du périscolaire, et il y a la question sur les animateurs qui ne sont effectivement pas les mêmes si nous développons le Centre de Loisirs plutôt que le périscolaire journalier. Et d'ailleurs, si nous développons le Centre de Loisirs sur toute la journée, pour les familles, cela coûtera plus cher aussi. Donc, il y a un certain nombre de familles qui regardent cela d'un peu plus près. Je trouve dommage que la question vienne par le biais d'une proposition de refonte simplement de la semaine scolaire. Alors, je comprends les revendications et ce qu'il y a derrière, mais je pense que nous devrions tous, l'État et les collectivités, mettre en chantier de manière beaucoup plus globale cette question-là, si nous voulons un jour avancer. Et comme cela fait quand même très longtemps que cette question est posée, battue, rebattue et que nous n'avançons pas, il doit y avoir un problème de méthode.
M. Pilet : sur les trois écoles, vous dites que c'est celle de Cantelauze qui souhaitait passer à la semaine à quatre jours.
Mme la Maire : l'école de Cantelauze souhaite rester à quatre jours et demi, et les autres souhaitent passer à quatre jours, selon les votes du Conseil d'école.
Mme Lacoste : après, sur les Conseils d'école, les enseignants sont tous présents et les parents ne le sont pas forcément. En général, les parents souhaitent rester à quatre jours et demi, mais il y a au moins deux écoles où ils étaient moins nombreux que les enseignants. Donc, les votes sont comme ça, mais ils ne sont pas forcément significatifs.
Mme la Maire : donc, si vous en êtes d'accord, nos écoles resteront à quatre jours et demi.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour 3 ans l'organisation du temps scolaire selon le régime de droit commun, soit 9 demi-journées par semaine en maintenant les horaires actuels.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - CONVENTION DE MUTUALISATION D'UN MATÉRIEL AVEC LA COMMUNE DE SEYSSES POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DE TESTS PSYCHOMÉTRIQUES AU BÉNÉFICE DU RASED (RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ) *(délibération n° 2024-123)*

Mme Lacoste : suite à la nouvelle organisation de la circonscription de l'Éducation Nationale, les secteurs d'intervention des psychologues de l'Éducation Nationale et des enseignantes spécialisées ont été modifiés. Maintenant, les trois écoles de Fonsorbes sont gérées par trois psychologues différentes. La psychologue qui réside sur Fonsorbes gère les enfants du Trépadé, de Saint-Lys, certains enfants de Seysses et ceux de Bonrepos. Il y en a une à Seysses, qui gère certains enfants de Seysses et ceux de la Béouzo. Et il y en a une à Fontenilles pour les enfants de Fontenilles et de Cantelauze, en tout cas concernant les petits Fonsorbais. Et donc, elles ont besoin d'une valise de tests psychométriques pour l'évaluation du fonctionnement cognitif des enfants. Celle de la psychologue de Seysses n'a pas été remise à jour depuis 2005. Donc, elle a demandé à ce qu'on lui achète une nouvelle valise. Et comme elle s'occupe aussi des enfants de Fonsorbes, il est demandé une participation à la commune de Fonsorbes pour l'achat de cette valise. Donc, sur la base d'un coût estimé de l'achat de 1 767,97 € HT, le partage serait le suivant : 1 384,52 € pour la commune de Seysses, et 737,02 € pour la commune de Fonsorbes.

Mme la Maire : nous n'aurions pas besoin d'acheter la valise de tests en question pour la psychologue qui est sur Fonsorbes, ni apparemment pour celle qui est sur Fontenilles puisque sa valise a été achetée récemment. Cela m'a interpellée quand même. Nous avons trois psychologues sur Fonsorbes, pourquoi n'avons-nous pas une psychologue exclusivement sur Fonsorbes ? La réponse qui m'a été apportée est très claire. On parle de harcèlement scolaire, donc il y a des enfants, pour des raisons de harcèlement principalement, qui peuvent être changés d'école. Et donc, l'Éducation Nationale estime qu'il est souhaitable que dans l'école d'accueil ce ne soit pas la psychologue qui était dans l'école qu'a quittée l'enfant afin que les choses soient traitées de façon neutre lorsque l'enfant change d'école. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'information entre les deux psychologues, mais c'est une autre professionnelle que l'enfant et sa famille auront éventuellement à rencontrer si cela est nécessaire dans la nouvelle école.

M. Pilet : nous nous demandions comment ça se fait que c'est à la commune de payer ...

Mme la Maire : ... ce n'est pas nouveau. Nous avons déjà acheté pour la psychologue qui était sur Fonsorbes, il y a quelques années, c'est ainsi que cela fonctionne.

M. Pilet : la question c'est : comment ça se fait que ce soit aux communes d'acheter le matériel ?

Mme Lacoste : comme c'est aux communes d'acheter les ordinateurs pour les enseignants et le matériel qui est à l'intérieur des écoles.

M. Pilet : d'accord.

Mme la Maire : oui, c'est nous qui achetons toutes les fournitures, quelles qu'elles soient.

M. Mailhé : tu dis que le découpage il est parce que nous ne voulions pas le même psychologue sur les trois groupes scolaires. Est-ce que c'est pareil à Saint-Lys ? Je crois qu'il y en a deux ...

Mme la Maire : ... oui. J'ai échangé avec M. RESPAUD sur le sujet. L'idée est que, si dans une commune il y a plusieurs groupes scolaires, ce ne soient pas les mêmes psychologues qui interviennent sur l'ensemble des groupes scolaires.

M. Mailhé : d'après ce que j'ai compris, Lamasquère est sur notre ... Seysses ...

Mme la Maire : ... il y a eu un redécoupage, oui ...

M. Mailhé : ... et eux, ils ne participent pas à la valise ?

Mme la Maire : c'est que probablement ils n'ont pas la même psychologue. La psychologue dont il est question à Seysses gère une école de Seysses et les enfants du Trépadé. Donc, compte-tenu de l'importance des deux groupes scolaires, elle ne doit travailler que sur deux groupes scolaires, j'imagine.

...

M. Mailhé : pas Lamasquère, Labastidette ... non, non, Lamasquère.

Mme la Maire : non, mais ça veut dire que c'est une psychologue qui est basée ailleurs. Peut-être qu'elle est basée sur l'autre école de Seysses, je n'en sais rien. Nous n'avons pas le détail.

Mme Lacoste : la psychologue qui est à Fonsorbes, donc celle qui est sur notre commune, elle gère les enfants du Trépadé, certains de Saint-Lys, certains de Seysses, et ceux de Bonrepos. Celle qui réside à Seysses, elle gère des enfants de Seysses et ceux de la Béouzo. Et celle qui est à Fontenilles, elle gère des enfants de Fontenilles et ceux de Cantelauze.

Mme la Maire : donc, nos trois groupes scolaires ont trois psychologues à disposition. Donc, Lamasquère est sur un autre secteur, sans aucun doute, ou Labastidette.

M. Mailhé : "*Les communes de Seysses et de Lamasquère rejoignent la circonscription de Fonsorbes*".

Mme la Maire : oui, mais cela ne veut pas dire pour autant que la psychologue ... mais s'il le faut, une psychologue basée à Saint-Lys prend en charge les enfants de Lamasquère. Nous ne nous sommes pas

préoccupés de savoir comment était organisée la répartition, nous nous sommes intéressés aux petits Fonsorbais.
M. Séverac : il n'y a pas d'équation entre circonscriptions et RASED, réseau autour du psychologue. Il y a plusieurs RASED dans la même circonscription.
M. Mailhé : je crois que nous nous sommes tous posé les mêmes questions.
Mme la Maire : oui, bien-sûr.
M. Pilet : du coup, pourquoi les autres communes ne participent pas ?
Mme la Maire : parce que sur les trois psychologues qui interviennent sur Fonsorbes, l'une intervient à Seysses également ; elle est basée à Seysses, donc elle ne travaille que sur deux groupes scolaires, un groupe scolaire de Seysses et le groupe scolaire de Fonsorbes. Il y aurait une troisième commune, celle-ci participerait au prorata du nombre d'élèves. C'est calculé au prorata du nombre d'élèves.
C'est clair pour tout le monde ? ... Parfait. Je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider le principe de mutualisation de l'achat d'une valise de tests psychométriques utilisée par la psychologue scolaire du RASED sur des écoles des communes de Fonsorbes et Seysses selon les conditions ci-dessus définies.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 *(délibération n° 2024-124)*

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : il convient de réaliser des ajustements et des rajouts de crédits sur le budget principal "Commune", à savoir :
Pour le fonctionnement, une décision modificative qui consiste

- à rajouter 40 800 € de crédits pour le paiement des indemnités suite au concours pour les salles de Bidot
- rajouter 10 500 € de crédits pour l'Attribution de Compensation
- rajouter 267 400 € de crédits pour la provision concernant le litige sur le gaz qui nous oppose à EDF
- rajouter un montant total de 309 610 € de recettes supplémentaires sur les autres contributions directes, la DSC, le FPIC, la DSU, la DNP et les autres produits divers de gestion courante.

Enfin, l'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé par une diminution de 9 090 € de crédits pour la participation aux organismes de regroupement.
Dans la convocation, vous aviez le tableau, je suppose.
Pour la section d'investissement, la Décision Modificative consiste à l'équilibrage de dépenses en plus :

- autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile pour 5 000 €
- le matériel informatique scolaire pour 10 000 €
- le matériel de téléphonie pour 2 000 €
- autres immobilisations corporelles pour 150 000 €

Enfin, l'équilibre de la section d'investissement est réalisé par une diminution de 167 000 € de crédits pour les bâtiments administratifs.
Aussi, il vous est proposé d'approuver la Décision Modificative n° 2 du budget principal "Commune" relative à ces écritures comptables.
Le projet de délibération était annexé à la convocation.
Lors de la commission finances, des explications ont été demandées sur l'utilisation des 150 000 € des frais des autres immobilisations corporelles. Il a été répondu que ce sont principalement des demandes des Services Techniques, donc pour une mini-pelle, un chariot élévateur ou une épareuse.
Mme la Maire : avez-vous des questions ? Je suppose qu'elles ont été posées pendant la commission des finances.
M. Pilet : oui, une précision. Sur les 40 800 € de crédits sur la section de fonctionnement pour les indemnités pour le concours des salles Bidot, ce n'était pas au budget ?
M. Rivier : non, ce n'était pas prévu au budget.
M. Pilet : ce n'était pas prévu au budget, oui. Et du coup, après, pour le litige EDF, nous allons le voir après, est-ce que vous avez une réponse à la question qui avait été posée, savoir si des poursuites étaient engagées ou pas ?
Mme la Maire : la réponse est oui.
M. Séverac : oui, nous avons eu une réponse. Eh oui, une nouvelle requête a été déposée par EDF fin novembre 2023, après la conciliation, et donc le dossier est toujours en cours au Tribunal Administratif.

M. Pilet : d'accord, ils ont poursuivi au Tribunal Administratif. Merci. ... Au Tribunal Administratif ? C'est ça, nous sommes bien d'accord ?
M. Mailhé : une question. Nous connaissions les coûts avec EDF, là nous savions dès le départ que c'était 565 ... Pourquoi nous ne l'avons pas fait au budget en mars ?
M. Rivier : nous avons déjà mis 300 000 € l'année dernière.
M. Mailhé : oui, mais nous le savions, pourquoi nous n'avons pas mis la totalité ?
Mme la Maire : nous complétons.
M. Rivier : nous ne pouvions pas enlever 600 000 € d'un coup. Sur une année, cela aurait été ...
M. Mailhé : mais nous le faisons là.
Mme la Maire : l'important est en ...
M. Mailhé : ... c'était savoir pourquoi ça fait peur de mettre 600 000 € de côté en mars, et ça ne fait plus peur de mettre 600 000 € de côté au mois de décembre ...
M. Rivier : ... nous avons mis 300 000 € sur le budget 2024, et nous mettons 300 000 € sur le budget 2025. Nous n'avions pas les moyens d'enlever 600 000 € sur le budget 2024.
M. Séverac : Christophe, il ne t'a pas échappé que nous avons aussi eu ...
M. Mailhé : ... le FPIC, oui, je sais ...
M. Séverac : ... le FPIC qui fait qu'au moment du budget, nous n'avions pas la capacité de mettre les 600 000 € d'un coup ...
M. Mailhé : ... et l'autre question, qu'ont fait les autres communes en fait ? Elles ont provisionné aussi ?
M. Rivier : oui, Muret a provisionné ...
M. Séverac : ... les autres, je n'ai pas regardé, mais Muret a provisionné 1 000 000 €.
M. Mailhé : oui, parce qu'ils ont 1 200 000 €. Ou 1 400 000 €. La remarque, c'est que nous pouvons voter le point sur EDF juste après, parce que c'est très lié.
M. Pilet : excusez-moi, mais les provisions, c'est sur le budget 2024 ? ...
M. Mailhé : ... et là, c'est une Décision Modificative sur le budget 2024 ...
M. Pilet : ... le budget 2024, donc nous prenons tout sur le même budget. L'explication, elle ne va pas.
Mme la Maire : c'est 2024, nous sommes bien d'accord.
M. Mailhé : et le FPIC, il tombe quand ? En 2025, sur le budget 2025 ?
Mme la Maire : non. Le FPIC, c'est cette année.
M. Pilet : donc M. MAILHÉ n'a pas eu la réponse à sa question ?
M. Séverac : si.
M. Mailhé : la réponse, c'est que nous avons eu peur de le faire au mois de mars. Nous avons moins peur parce que le FPIC est arrivé. En gros, c'est ça.
M. Séverac : au mois de mars, nous n'avions pas la possibilité de mettre 600 000 € en provisions. Nous en avons mis 300 000 €. Et puis, au fil de l'année, le FPIC est arrivé, qui n'était pas prévu. Et d'autres ressources qui n'ont pas été engagées permettent de le faire aujourd'hui.
M. Pilet : excusez-moi ...
M. Séverac : ... la difficulté entre un budget et aujourd'hui, nous sommes à la fin de l'année quasiment.
M. Pilet : c'est une question de choix. Est-ce qu'il y a la possibilité de le faire ? C'est une question de choix.
Le Directeur Financier : excusez-moi, ce n'est pas tout à fait ce qu'il s'est passé. En fait, il y a eu une provision de 300 000 € en 2023. Au moment de l'élaboration du budget 2024, nous avons inscrit 100 000 €. Pourquoi ? Parce que financièrement, en fait, l'équilibre budgétaire ne permettait pas d'inscrire 367 000 €. Donc, il manquait 267 000 €. D'où la DM que vous avez sous les yeux à 267 000 €. 267 400 € pour être précis. Il y a eu des ressources supplémentaires, à savoir le FPIC, nous en avons parlé, la DSU, vous avez élaboré les montants tout à l'heure, M. RIVIER, qui ont permis, en fait, la DSC notamment, les 11 000 € de plus, qui ont permis, en fait, de récupérer de l'argent supplémentaire sur 2024 pour pouvoir faire cette provision complémentaire. Donc, s'il n'y avait pas eu la DM, nous n'aurions fait que 100 000 € de provisions. Et, nous aurions été à 400 000 € au 31 décembre. Avec la DM, cela nous permet d'être à 667 400 €, le montant de la totalité ...
M. Mailhé : ... nous avons compris, nous ne sommes pas si bêtes que ça ...
Mme la Maire : ... sachant que ...
M. Mailhé : ... la question était de savoir pourquoi ce choix ...
Mme la Maire : ... la réponse est aussi liée au fait que nous savons que quand il y a un recours devant le Tribunal Administratif, cela ne se juge pas en 6 mois. Donc, nous en reparlerons peut-être en 2025, peut-être en 2026 ...
M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : ... sauf qu'à la commission finances, on ne nous a pas dit qu'il y avait un recours au Tribunal Administratif. C'était un recours gracieux, ce n'est pas pareil. On nous a dit "on fait une provision au cas où il y ait un recours en justice". Ce n'est point pareil.

Mme la Maire : nous sommes au Tribunal Administratif. Donc, nous savons pertinemment que lorsque le Tribunal Administratif est interpellé sur ce genre de sujet, cela prend beaucoup de temps.
Donc nous pouvions très bien nous permettre de temporiser sur l'intégralité de la provision. Cela ne va pas se juger en 2025, peut-être en 2026. J'ai des doutes sur le fait que cela se fasse en 2025. L'important, c'est que si tant est que ça se juge en 2025, aujourd'hui, nous avons fait les provisions nécessaires et suffisantes.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 2 pour l'année 2024 du Budget Principal "Commune" telle que présentée ci-dessus.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : tant qu'à faire, passons au point n° 12 directement, sur la provision pour risques et charges avec le litige avec la société EDF :

12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - LITIGE AVEC LA SOCIÉTÉ EDF *(délibération n° 2024-128)*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'une provision complémentaire pour risques et charges sur le budget principal "Commune", pour un montant de 367 400 €, concernant le litige qui oppose la commune à EDF suite à la résiliation du marché GAZ.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : nous reprenons le fil du Conseil, avec les frais de scolarisation pour les élèves ne résidant pas sur la commune sur 2024-2025 :

9 - FRAIS DE SCOLARISATION POUR LES ÉLÈVES NE RÉSIDANT PAS SUR LA COMMUNE - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 *(délibération n° 2024-125)*

M. Rivier : lors du Conseil Municipal du 10 mars 2016, avait été acté le principe de paiement des frais de scolarisation pour les enfants inscrits dans une école de la ville, dont les familles résident sur une autre commune, qui seraient à la charge des communes de résidence, et ce, à compter de septembre 2016. Ces frais de scolarisation ne concernent que les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) puisque, de fait, la commune refuse les autres élèves.
Afin de procéder à la mise à jour des coûts de scolarisation des élèves, une étude a été réalisée sur le coût moyen en 2023 d'un élève de Fonsorbes.
Aussi, il vous est proposé de fixer les montants de ces frais de scolarisation à 1 156,67 € par élève pour l'année scolaire 2024-2025. Une pondération sera appliquée en prenant en compte le potentiel fiscal de l'année précédente à hauteur de 20 % si la commune concernée a un potentiel inférieur à celui de la ville de Fonsorbes. Le montant pour l'année scolaire 2023-2024 était de 1 073,74 €, soit une augmentation de 7,17 %, principalement due aux coûts des fluides qui ont fortement augmenté en 2023.
Le document portant sur le calcul de ces frais et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : donc, c'est une délibération que nous prenons de façon habituelle, sachant que, pour ce qui nous concerne, nous refusons de payer quand les parents choisissent d'inscrire leurs enfants sur des écoles hors commune. Si la commune nous demande de payer, la réponse est "*non, pas d'accord*".
Mme LACOSTE me dit que 3 enfants hors commune fréquentent nos écoles, et donc pour lesquels une participation est demandée aux communes d'origine.
M. Pilet : nous nous interrogions sur le fait de préciser que c'était pour les enfants ULIS. Nous nous disions, comme ce sont des documents publics, que ce n'était peut-être pas nécessaire de l'indiquer. Nous faisions part de cette réflexion. Nous la soumettons à tout le monde.
Et la seconde question que nous avions, c'était une explication de la forte augmentation du remboursement d'assurance du personnel sur les deux dernières années. Le montant est relativement important et nous voulions savoir à quoi cela correspondait.
Mme la Maire : ... n'est pas à l'ordre du jour. Nous allons vous répondre sur la première partie. Je ne sais pas ce que cela vient faire là.

M. Pilet : cela explique le prix. Parce qu'en fait, cela vient compenser. Dans le prix, le coût par élève, il y a les charges fixes qui sont en haute augmentation. Mais c'est compensé par la forte augmentation du remboursement de l'assurance du personnel en recettes. Donc, nous voulions des explications.
Mme la Maire : cela fait partie des calculs. Les calculs ont été faits par les services. Donc, cela fait partie de leurs calculs. Quand ...
M. Pilet : ... là, sur les deux dernières années, les remboursements de ce qui est qualifié d'assurance du personnel, c'est plus de 30 000 €. Donc, nous voulions savoir à quoi cela correspondait.
Le Directeur Financier : vous parlez bien du remboursement des agents en maladie ?
M. Pilet : sur le document qui nous a été adressé, "coût moyen d'un élève de Fonsorbes", sur les recettes de fonctionnement ...
Le Directeur Financier : ... c'est ça, les recettes. Donc, c'est bien le remboursement ...
M. Pilet : ... il y a remboursement, assurance du personnel.
Le Directeur Financier : oui, tout à fait. Comme vous le savez, depuis 2 ans, ce qu'il s'est passé sur la commune a en fait automatiquement engendré des absences, et donc des remboursements liés à cela.
Mme Lacoste : concernant le fait que ce soient les enfants des ULIS, cela ne me dérange pas de ne pas le noter. Nous nous étions juste mis d'accord sur le fait que nous ne nous adressions qu'à ces enfants-là parce que nous ne choisissons pas les enfants qui intègrent les classes ULIS de la commune. C'est au niveau de l'Éducation Nationale que les affectations se font.
Mme la Maire : au même titre que nous avons des enfants Fonsorbais qui fréquentent des classes ULIS hors Fonsorbes. Je ne vois pas comment nous ne pouvons pas l'écrire sur la délibération ...
M. Séverac, hors micro : ... cela n'y est pas dans la délibération ...
Mme la Maire : ... cela n'y est pas la délibération ?
M. Pilet : oui, j'avais oublié de préciser ça. C'est pour cela que nous nous permettions de faire la réflexion.
Mme la Maire : d'accord. Il n'y a pas de problème.
M. Mailhé : une question : nous, nous en avons des enfants scolarisés ailleurs ? ...
Mme la Maire : ... scolarisés ailleurs, oui, des ULIS. Encore une fois, nous, nous ne maîtrisons pas les affectations. C'est l'Éducation Nationale ...
M. Mailhé : ... nous en avons beaucoup, vous le savez ?
Mme Lacoste, hors micro : 3.
M. Mailhé : 3 ? Ce n'est pas rien quand même. Est-ce que nous payons des frais de scolarisation sur les autres communes ?
Mme la Maire : oui.
M. Mailhé : et ils sont de quel ordre ?
Mme la Maire : nous regarderons et nous vous le dirons.
M. Mailhé : ce serait intéressant de savoir.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de fixer les frais de scolarisation à 1 156,67 € par élève pour les élèves ne résidant pas sur la commune, pour l'année scolaire 2024-2025.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE DE LOISIRS DE CANTELAUZE - MISE A JOUR DES DEMANDES DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION AUPRÈS D'ORGANISMES FINANCEURS *(délibération n° 2024-126)*

Mme la Maire : il y a eu une modification des demandes de subvention suite au rendez-vous que nous avons eu avec M. le Sous-Préfet. De là viennent les corrections que nous avons apportées.
M. Rivier : les subventions sollicitées auprès de l'État portaient sur un montant de 300 000 €. Cependant, suite à la réunion avec le Sous-Préfet, celui-ci nous a proposé de demander 526 509,70 € au lieu des 300 000 €. Afin de respecter les 20 % d'autofinancement obligatoires, il convient de modifier également le montant maximal demandé à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies) : 20 000 € au lieu de 30 000 €. Vous avez le tableau joint à la convocation :

DÉPENSES	MONTANTS
Maitrise d'œuvre	99 120,00 €
Autres études (diagnostic amiante et audit énergétique)	5 050,00 €
Travaux	1 179 999,00 €
TOTAL DEPENSES H.T.	**1 284 169,00 €**
TVA	**256 833,80 €**
TOTAL DEPENSES TTC	**1 541 002,80 €**
RECETTES	**MONTANTS**
Subvention demandée à la FNCCR - Fonds Chêne Saison 4	20 000,00 €
Subvention demandée à l'ETAT	526 509,70 €
Subvention demandée au Conseil Départemental	300 000,00 €
Subvention demandée au Conseil Régional	50 000,00 €
Subvention demandée à la CAF	127 500,00 €
TOTAL RECETTES	**1 024 009,70 €**
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	**516 993,10 €**

Mme la Maire : nous vous proposons de valider les demandes de subvention pour les gros travaux prévus à Cantelauze.
M. Mailhé : nous avons deux demandes de subvention. Après, nous pouvons demander 526 000 €, cela ne coûte rien de le demander. Quand j'étais petit, je demandais toujours de l'argent de poche à ma mère. Si je l'avais, je l'avais, si je ne l'avais pas, je ne l'avais pas. Ce qui m'interpelle ...
Mme la Maire : ... nous ne parlons pas d'argent de poche.
M. Mailhé : non. On nous dit qu'il faut demander, alors nous demandons, cela ne coûte rien. On nous l'a dit, alors cela ne coûte rien. C'est ce que je voulais dire. C'était une petite boutade, ça détend l'atmosphère. Nous voyons Jean-Claude rigoler alors qu'il était tendu tout à l'heure.
La question qui m'interpelle un peu quand même, c'est que nous avons deux demandes de subvention, coup sur coup. Et dans un cas, nous mettons la Maîtrise d'Ouvrage (MO), il n'apparaît pas l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Dans l'autre cas, il y a une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, mais il n'y a pas de Maîtrise d'Ouvrage. J'aimerais bien savoir pourquoi, dans un cas, nous mettons l'AMO et pas le MO, et dans l'autre, nous mettons le MO et pas l'AMO.
Mme la Maire : je n'ai pas la réponse.
M. Mailhé : parce que, j'avais demandé le coût, alors je vais vous le dire, pourquoi ça me gêne fortement. J'avais ...
Le Directeur Financier, hors micro : ... vous avez voté en fait.
M. Mailhé : non, cela n'y était pas la dernière fois.
Le Directeur Financier : mais la Maîtrise d'Œuvre a été votée entre-temps. Les 99 000 € pour le Centre de Loisirs ...
M. Mailhé : ... oui, mais je ne parle pas de la Maîtrise d'Ouvrage.
Mme Marnac : ... nous parlons de l'AMO.
M. Mailhé : ... de l'AMO.
Le Directeur Financier : oui, mais peut-être que c'était un estimatif, en fait.
M. Mailhé : non, l'AMO n'a pas travaillé sur un estimatif, elle a présenté le projet.
Le Directeur Financier : non, ce n'est pas ce que je dis. Je voulais dire que c'était peut-être un estimatif de montant.
La Directrice Générale des Services : nous allons nous renseigner.
M. Mailhé : moi, ce qui me gêne, c'est que j'ai appris le coût de l'AMO entre-temps, qui est quand même de 29 900 €. C'est gênant. Un AMO qui va faire ... je pense que Sandrine en a parlé en commission finances. C'est quand même gênant parce qu'il y a 29 900 € d'AMO là, sur des travaux, nous connaissons les travaux du bâtiment. Et il y a une AMO sur la vidéoprotection, nous l'avons déjà fait une fois, qui est de 11 000 €. Rien que sur deux travaux, nous sommes à 40 000 € d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Que nous soyons à 20 000 € sur une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur les assurances, qui est un domaine que nous ne maîtrisons pas et qui est très complexe, je le comprendrais. Mais sur le domaine du bâtiment et des travaux publics, je pense que nous avons du monde en interne qui peut y travailler en collaboration avec le Maître d'Ouvrage. 30 000 € plus 11 000 €, 40 000 €, ce n'est pas loin d'un équivalent temps plein qui peut tout nous faire toute l'année. Je voulais faire cette remarque. Je suis d'accord, demander une subvention, cela ne coûte rien, mais travailler sur des AMO quand nous avons de la capacité de le faire, cela me gêne un peu.

Mme la Maire : le besoin d'AMO, il y est. Effectivement, les sommes annoncées sont importantes, qui méritent d'être justifiées par rapport à la qualité du travail rendu, donc c'est à voir.
M. Mailhé : tu savais que c'était 30 000 € l'AMO du Centre de Loisirs ?
Mme la Maire : non, franchement je ne savais pas.
M. Mailhé : tu l'as signée.
Mme la Maire : oui, je suis passée à côté sans aucun doute.
M. Mailhé : pour moi, c'est une somme qui est quand même énorme, c'est énorme.
Mme Marnac : alors, moi j'ai une question simple. En commission finances, on nous a expliqué que les 11 000 €, ce n'était pas en fait de l'AMO comme il est indiqué dans le point n° ...
M. Mailhé, hors micro : ... c'est le point suivant parce que c'est lié ...
Mme la Maire : ... c'est la vidéoprotection ...
Mme Marnac : ... sur le point n° 11, les 11 000 €, qui initialement étaient 20 000 € sont devenus 11 000 €, cela n'est pas que de l'AMO là-dedans. En fait, il y a de la maîtrise d'œuvre, il y a de l'AMO et il y a de la réception de chantier. Donc, la question est : est-ce que dans les 99 000 € de ce dont nous sommes en train de parler maintenant, est-ce que là ça n'est que le Maître d'Œuvre ou l'AMO avec les 29 000 € dont parle Christophe ? Ils y sont ? C'était ça la question, parce que dans ce cas-là, sinon, pourquoi nous ne les avons pas intégrés dans le montant des dépenses ? Comme nous l'avons fait au point suivant.
Le Directeur Financier : la réponse a été donnée à la commission des finances, à savoir que le devis avait été signé, il y a quelque temps, et a été présenté lors des explications en commission des finances, et donc il fait de la MO, de l'AMO, de l'assistance ...
Mme Marnac : ... attention, là vous êtes en train de nous parler de la vidéoprotection ...
Le Directeur Financier : ... c'était ce dont vous parliez ...
Mme Marnac : ... nous, nous parlons du point précédent, là où il est indiqué 99 120 €. Est-ce que cela correspond uniquement à de la Maîtrise d'Œuvre, ou est-ce que c'est une erreur comme il y a écrit au point suivant que c'est de l'AMO et que finalement ça n'est pas que de l'AMO ?
Le Directeur Financier : les 99 120 € HT ne sont bien que de la Maîtrise d'Œuvre. C'est ARCHEA ARCHITECTES/EREAH/EFC, que vous avez voté le mois dernier, ou il y a 2 mois, lors d'un Conseil Municipal précédent. La ligne ...
Mme Marnac : ... ça, c'est pour la Maîtrise d'Œuvre.
Le Directeur Financier : voilà. La ligne AMO en question, donc pour ces bâtiments, à savoir 29 900 € HT et 35 880 € TTC, vous l'avez votée aussi en Conseil Municipal en 2023 ... Ou c'était juste une Décision Municipale ? d'accord Donc, cela a peut-être été pris en Décision Municipale, donc en 2023. La commune a déjà payé en fait cette AMO. Nous allons nous renseigner pour savoir si c'est utile ou pas de la rajouter, parce que si en fait elle n'est pas subventionnée, cela ne sert à rien de la mettre, mais si cela peut être subventionné, bien sûr, nous allons la rajouter. Donc, ce que nous vous proposons, c'est de prendre la délibération comme elle est, et s'il y a besoin, de rajouter en fait les 29 900 € d'AMO.
Mme Marnac : donc, cela veut dire que selon les cas, nous prenons tout ou nous ne prenons pas tout ?
Le Directeur Financier : c'est exactement ça. Ce sont les subventions. Vous avez par exemple le Département qui ne veut pas de Maîtrise d'Œuvre. Mais, vous avez l'État, en fonction si c'est la DETR, la SFIL ou si ça passe en d'autres subventions, qui peut le prendre, mais pas tout le temps. Ce sont des cas particuliers, cela dépend. La Région, parfois, le prend aussi.
Mme la Maire : donc, cela veut dire qu'il faut modifier la délibération en rajoutant l'AMO ?
Le Directeur Financier : c'est une possibilité, mais pas une certitude ...
Mme la Maire : ... l'intérêt, c'est que cela "ne mange pas de pain" que de le rajouter ...
Mme Marnac : ... dans tous les cas, cela donnera la dépense réelle.
Mme la Maire : oui.
M. Mailhé : si nous le faisons dans l'un, nous le faisons dans l'autre.
Le Directeur Financier : oui, nous allons le rajouter, c'est mieux. Donc c'est l'AMO, c'était ACE Bâtiment ...
M. Mailhé : ... et vous précisez bien que c'était bien une Décision Municipale et que ce n'était pas un point ...
Mme Marnac : ... voté en Conseil Municipal.
Le Directeur Financier : nous allons le rajouter que c'était une Décision Municipale. Après, les Décisions Municipales, vous les avez dans tous les cas en information, au Conseil Municipal qui suit la Décision Municipale.
Mme la Maire : donc, avec le rajout de l'AMO, je le mets aux voix.
M. Pilet : une question avant : par rapport à la subvention demandée au Conseil Départemental, est-ce que vous avez eu des éléments en regard de sa situation budgétaire, sur des changements dans son mode d'attribution des subventions ?

Mme la Maire : M. VINCINI annonce le fait qu'il devrait être en capacité de pouvoir continuer à aider les communes dans le cadre des contrats de territoire et des demandes de subventions. Alors nous, nous ne faisons que deux demandes de contrat de territoire puisque la commune compte plus de 10 000 habitants. Mais son objectif est de continuer à soutenir les communes dans leurs investissements. Maintenant, nous verrons la suite. Encore une fois, les décisions gouvernementales à venir vont être déterminantes puisque le prélèvement qui était prévu sur le budget du Conseil Départemental était très important. Si ce prélèvement ne se fait plus, peut-être que les choix de M. VINCINI seront différents quant à ce qui concerne, et son fonctionnement, et son budget en investissements. Pour l'instant, il assure que l'investissement sera maintenu. À voir.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier le plan de financement tel que défini ci-dessus pour la demande de subventions relative aux travaux de rénovation du Centre de Loisirs de Cantelauze.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR DÉVELOPPER ET ÉTENDRE LE SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION DÉJA EN PLACE SUR LA COMMUNE *(délibération n° 2024-127)*

M. Rivier : la vidéoprotection consiste à déployer un système de surveillance caméra fixe et/ou mobile sur l'espace public du territoire communal pour renforcer la sécurité. Ce dispositif vise à prévenir, dissuader et constater les infractions tout en assurant la sécurité des personnes et des biens. Elle est soumise à des règles strictes pour protéger la vie privée. Les images enregistrées par le système de vidéoprotection ne sont pas directement visionnées, mais enregistrées et stockées dans le centre de supervision urbaine. Ce local est protégé par des mesures de sécurité adaptées contre tout accès non autorisé. Les images sont conservées 15 jours avant d'être détruites. Leur accès est strictement réservé aux personnes habilitées.
La Loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance positionne les Maires au centre des questions de prévention de la délinquance pour leur territoire.
Afin d'améliorer la sécurité, notamment des bâtiments publics, il est proposé de développer et d'étendre le système de vidéoprotection déjà en place sur la commune, sur les sites du Trépadé et de Cantelauze. Les objectifs sont :

- de prévenir les atteintes aux personnes et aux biens, de sécuriser les bâtiments et espaces publics
- de faciliter la résolution des enquêtes judiciaires en identifiant le ou les auteurs d'infractions à la Loi pénale
- de réduire des coûts d'entretien et de réparation des équipements bâtiments publics pour la municipalité
- de renforcer le sentiment de sécurité des habitants.

La finalité du système de vidéoprotection est de dissuader par la présence de caméras la survenue d'actes délictueux de malveillance envers les biens publics et les personnes. Cette démarche est complémentaire de l'ensemble de la politique de prévention menée par la Ville. Une concertation a été menée avec la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale pour déterminer les emplacements les plus opportuns.
Aussi, je vous ai proposé de solliciter une subvention maximale auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), et de prendre en compte le montant maximal de la dépense, soit 150 000 € HT, sachant que les documents techniques et le budget seront connus prochainement.
Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Travaux (montant maximal)	130 000,00 €
Assistant maitrise d'ouvrage (montant maximal)	11 087,50 €
TOTAL DEPENSES H.T.	**141 087,50 €**
TVA	**28 217,50 €**
TOTAL DEPENSES TTC	**169 305,00 €**

RECETTES	MONTANTS
Subvention demandée à l'Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	84 652,50 €
Subvention demandée à l'Etat - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	28 217,50 €
TOTAL RECETTES DEMANDEES	**112 870,00 €**
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	**56 435,00 €**

Mme la Maire : pour ce qui concerne les recettes, si nous demandons la DETR, c'est parce que le Sous-Préfet nous l'a conseillé. La dernière fois que nous avons demandé le FIPD pour de la vidéoprotection à Cantelauze, nous n'avons rien eu puisque l'orientation donnée au FIPD à ce moment-là portait davantage sur les actions ou violences faites aux femmes, et également sur tout ce qui était Vigipirate. Donc, il y avait d'autres choix que la vidéoprotection. Là, je ne sais pas vers quoi sera orienté le FIPD. Donc, nous allons sur de la DETR.
Avez-vous des questions ?
M. Pilet : oui. Je vais d'abord revenir sur la commission finances où nous avons abordé cette demande de subvention avec l'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage présentée à 20 000 €. Et je vais en profiter pour féliciter Sandrine MARNAC pour la pugnacité de ses questions et sa persévérance qui ont permis de faire exprimer par les membres de la commission qu'en fait ce n'était pas 20 000 €, mais que c'était 11 000 € puisque le contrat avait été signé et que l'action ou la réflexion pour la mise en place était déjà engagée. Donc, on nous demande de nous prononcer sur une subvention où des choses sont déjà engagées. Et la pugnacité de ses propos a permis d'arriver à faire exprimer, là aussi, que l'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage représentait en fait, de mémoire, 6 600 €, et que des compléments à la prestation avaient été demandés, qui expliquent le montant de 11 000 €. Et donc, nous sommes arrivés au final à une explication différente de ce qui était fourni en première intention, à savoir que pour avoir des gens de qualité, une prestation de qualité, 20 000 €, il fallait mettre le prix, il n'y avait personne d'autre. Enfin, toute une série d'arguments qui, visiblement, n'étaient pas ancrés dans le réel, et que malheureusement nous retrouvons trop souvent dans vos argumentaires. Nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a pas une explication claire qui corresponde à la réalité : "voilà, le coût de maîtrise d'ouvrage, c'est 6 000 €, nous avons demandé des prestations, du coup nous allons mettre 11 087 € à la demande de subvention". Et ça illustre la plupart des dossiers où, si nous ne faisons pas preuve, je vais mettre un mot entre guillemets, "d'acharnement", nous n'avons pas les informations. Donc, nous en profitons pour le souligner, surtout pour un sujet aussi brûlant et complexe que la vidéosurveillance ...
Un(e) Élu(e) *s'exprime hors micros.*
M. Pilet : je ne reviendrai pas là-dessus. Je vais vous passer le mot "vidéoprotection", nous n'allons pas rentrer dans ces débats-là ... Alors, nous pouvons aller chercher les Lois, mais nous n'allons pas y rentrer. Nous sommes sur l'aspect financier, nous allons rester là-dessus.
Dans le document qui nous était fourni, il était expliqué qu'il y avait un constat de l'augmentation des actes de délinquance sur la commune. Donc, nous avons demandé là aussi des précisions. En fait, il nous a été répondu que cela avait été mis pour avoir des chances d'avoir la subvention, qu'il fallait montrer qu'il y avait des nécessités. Donc, nous avons demandé d'avoir les chiffres, nous espérons qu'ils vont nous être fournis. Et donc, c'est la question que je pose, c'est d'avoir la présentation des chiffres. À la commission, nous avons demandé, nous avons indiqué qu'il fallait que cela soit dans la demande de subvention pour justifier ou pas, puisque c'est de l'argent public et nous n'allons pas demander des choses si nous n'en avons pas besoin.
Et nous venons aussi interroger ce besoin d'installer des caméras. Il faut que cela corresponde à un besoin. Pour nous, cela ne correspond pas à un besoin, sauf la partie, mais nous avons très peu d'explications, sur les dispositifs mobiles pour lutter contre les dépôts sauvages, proposition que nous avions faite il y a déjà de nombreuses années, où à l'époque, je crois qu'on s'était bien ... certaines personnes autour de la table avaient ri quand nous proposions ce dispositif. Nous sommes contents de voir que cela a fait son chemin.
Donc ça, ce sont déjà les deux premières questions, puis nous aurons d'autres questions.
Mme la Maire : je vais commencer par répondre à celle-ci, si vous voulez bien. Ce qui est notamment prévu en termes de vidéoprotection, cela veut bien dire que ce sont des images enregistrées et qu'il n'y a pas un agent de Police Municipale derrière un écran qui surveille toute la journée avec des joysticks pour voir tout ce qu'il se passe dans la commune, ce n'est pas ça du tout, nous ne sommes pas à Nice, ou à Toulouse, dans un premier temps, est de mettre une caméra ici devant la Mairie. Je vous rappelle que j'ai été la cible de menaces de mort en décembre dernier, ce qui fera un an. Donc, il y aurait eu des caméras, ou cela ne se serait pas fait là, ou nous aurions identifié l'auteur ; et d'autre part, des caméras également au niveau des services

techniques. Juste pour votre information, la ville de Saubens a été victime d'un cambriolage. Trois véhicules ont été volés, tout le matériel a été volé : coût estimé, 120 000 € pour la ville de Saubens. Donc, nous savons que les services techniques sont ciblés par une certaine catégorie de cambrioleurs. Nous voulons donc protéger nos équipements là-bas, qui ont un coût certain. Nous avons déjà eu des camions volés, nous n'avons pas forcément envie que cela se reproduise. A fortiori, sur des cambriolages de cette importance-là. Donc, nous savons que sur ces deux secteurs, ce n'est pas difficile car nous sommes chez nous, nous avons la fibre, nous avons l'électricité. Donc, l'installation de caméras ne posera pas de problème en particulier. Après, sur le reste de la commune, c'est à voir parce que cela demande, encore une fois, l'électricité et la fibre, des installations techniques plus conséquentes que sur nos propres bâtiments.
Par rapport à la question que vous posez sur l'augmentation de la délinquance : juste pour votre information, fin novembre, nous étions à moins de 50 cambriolages, autour de 45, me semble-t-il. Donc, cela veut dire que nous avons les chiffres habituels de l'ordre de 1 cambriolage par semaine, des plaintes pour cambriolages déposées, constatées par la Gendarmerie, sur la commune. Je vous rappelle que nous avons 5 700 logements. Donc, la proportion reste extrêmement faible ; et par rapport à cela, nous sommes considérés par la Gendarmerie comme étant une commune plutôt tranquille. Alors, c'est clair, quand on est victime de cambriolage, c'est de la violation de domicile, avec tout ce que cela sous-entend. Mais pour autant, pour l'instant, nous allons considérer que nous sommes une commune plutôt préservée par rapport aux communes de la 1ère et de la 2ème couronne, ne serait-ce que Plaisance et la Salvetat, je ne parle pas de Tournefeuille, qui sont beaucoup plus impactées que nous.
M. Bataille : je peux juste faire une petite intervention parce que j'ai travaillé un peu sur les chiffres de la délinquance, que j'ai présentés à la commission tranquillité publique. C'est effectivement compliqué de dire que la délinquance augmente à Fonsorbes. C'est un peu plus compliqué que cela, ce n'est pas tout à fait vrai. C'est même plutôt pas vrai. Cela dépend des faits, mais globalement, tout est assez stable, et nous l'avons vu en comparant les chiffres de Fonsorbes aux chiffres des communes environnantes, ou aux chiffres des communes de même strate à une échelle un peu plus élevée que notre ville. Globalement, ce n'est vraiment pas alarmant du tout, sauf pour certains faits. Par contre, ce n'est pas parce que cela n'augmente pas que cela n'existe pas. Il y a de la délinquance à Fonsorbes, donc le besoin de vidéoprotection existe.
M. Pilet, hors micro : je reprendrai parce que c'est énorme.
M. Mailhé : nous n'allons pas voter contre puisque nous, nous l'avions mis dans notre programme. Vous ne l'aviez pas fait. Personne ne l'avait fait.
Mme la Maire : nous l'avions aussi dans notre programme.
M. Mailhé : nous allons le relire.
Mme la Maire : il faut le relire sur plein de points.
M. Pilet : finalement, vous étiez assez proches.
M. Mailhé : non, non, loin de là.
La vidéo, oui, il y a une grosse différence quand même entre la vidéosurveillance et la vidéoprotection, et nous n'allons pas jouer sur les mots. Les caméras, il faut les mettre. De là à dire, comme tu dis, sur ce qu'il s'est passé au mois de décembre dernier, nous aurions eu le coupable, je n'en suis pas sûr. Nous aurions eu des indices, nous aurions pu avancer, nous aurions pu travailler sur une enquête. De là à avoir le coupable avec la vidéoprotection, je ne pense pas. Il y a deux aides : c'est pouvoir travailler sur une enquête pour la Gendarmerie ou la Police si c'est en zone Police. Et pour dissuader. Ce sont les deux principales aides de la vidéoprotection. Je pense qu'il faut la mettre, mais pas que pour la délinquance. Je l'ai souvent dit, sur la 632, il y a des accidents. Cela peut aider aussi les enquêtes de Gendarmerie.
Mme la Maire : il n'y aura pas l'intégralité de la 632, c'est clair.
M. Mailhé : non, mais cela ne va pas qu'aider que sur la délinquance. Cela peut aider pour tout autre fait qui demande une enquête de Gendarmerie. C'est tout. Mais la différence entre vidéoprotection et vidéosurveillance, elle est très importante.
M. Séverac : je pense aussi que les mots et les termes veulent dire des choses. Ce n'est pas tout à fait la même chose vidéoprotection ou vidéosurveillance. Mais cela a été expliqué.
Dans la délibération, nous insistons sur le fait, non pas de la délinquance, mais de la progression d'un certain nombre d'actes d'incivilité et de vandalisme. Et les chiffres là-dessus, qui sont ceux que Vincent a présentés dans la commission du 25 septembre, et qui étaient tirés des chiffres du Ministère de l'Intérieur, ne s'appuient que sur des faits qui ont donné lieu à une plainte ou une main courante, enfin quelque chose d'officiel. Ce qui n'est pas toujours le cas pour un certain nombre d'incivilités ou de vandalismes, nous parlions des dépôts sauvages ou autres. Quand nous regardons ces chiffres tels qu'ils ont été donnés jusqu'en 2023, la comparaison sera à faire avec 2024 quand nous aurons ces chiffres en début d'année prochaine, c'est effectivement selon ce que nous comparons, ou que nous regardons comme faits délictuels. Les cambriolages ne sont pas la même chose que les effractions sur des véhicules ou des agressions

corporelles. Et les évolutions varient dans le temps, selon chacune de ces caractéristiques ou ce type de délinquance. Il ne s'agit pas de nier que dans une ville de 13 000 habitants aujourd'hui, il ne se passe rien ; ce n'est pas vrai, il se passe des choses. C'est toujours traumatisant pour les victimes qui les subissent. Pour autant, quand on le compare aux autres communes de la même strate ou même de l'agglomération Toulousaine, ce n'est pas Chicago. On dit souvent, trop rapidement, parce qu'il y en a qui n'entendent que ça. La réalité, il faut la regarder. Je pense que, quelque part, nous avons un rôle d'observation et d'observatoire, peut-être, à mettre en place dans la commission pour surveiller un peu ce qu'il se passe et intervenir.

La proposition de vidéoprotection que nous développons vient en complément de ce que nous avons mis en place à Cantelauze. Nous pouvons quand même nous apercevoir qu'avec l'effet des caméras à Cantelauze, les incivilités que nous y avions constatées ont largement diminué. Aujourd'hui, c'est proche de zéro. En tout cas, ce n'est pas du même niveau. Donc, c'est important. C'est effectivement ce rôle de prévention, de dissuasion qui est important.

Nous serons sans doute amenés, en début d'année, à parler plus précisément des lieux d'implantation, compte-tenu des difficultés techniques et des contraintes techniques pour le faire, pour voir où est-ce que c'est le plus judicieux. Mais l'idée de la vidéoprotection, c'est de compléter le dispositif qui permet d'assurer au mieux la sécurité des Fonsorbais, cela va de pair avec le renforcement de la Police Municipale sur le terrain, sur son équipement. C'est de développer une action avant tout préventive. Même si, effectivement, les images enregistrées peuvent servir à un moment donné à la Gendarmerie pour élucider ou aider à élucider des enquêtes. En tout cas, dans ce processus-là. Avec 150 000 €, nous ne couvrons pas la ville de caméras à tous les coins de rue, loin de là. Donc, l'idée, elle est bien de définir des points stratégiques pour permettre ce travail en complément de ce qui se fait déjà.

M. Pilet : excusez-moi, je n'ai pas compris. Vous allez investir dans des caméras mobiles du coup ?

Mme la Maire : c'est à l'étude. Mais, effectivement, ce serait intéressant. Je vais vous citer des incivilités : classiquement, le lundi matin, devant la Mairie, depuis le portail jusqu'aux poubelles, une personne bien intentionnée nous dépose de la viande pourrie. On la suit à la trace, des côtelettes, des os de jambon. Donc, ce n'est pas par hasard. C'est très ciblé. Des déjections canines ou des déjections de chats. Ce serait très intéressant que nous puissions identifier cette personne. S'il y avait une caméra, peut-être que cette personne arrêterait de venir nous déposer les déchets qu'elle nous dépose systématiquement, toutes les nuits de dimanche à lundi ...

M. Pilet : ... je comprends que ce soit très désagréable, mais il y a aussi les déchets de l'amiante qui font du tort au sol.

Mme la Maire : pardon ?

M. Pilet : les déchets qui sont déposés avec de l'amiante m'interrogent grandement.

Mme la Maire : le problème, là, c'est que nous avons affaire, ou à un gros bricoleur du dimanche, ou à un artisan.

M. Pilet : voilà, nous le savons. Du coup, là, dans les propositions qui sont faites, la proposition d'acheter des dispositifs mobiles n'est pas encore retenue ?

Mme la Maire : nous verrons en fonction du coût des installations, des équipements dont nous avons parlé tout à l'heure. Nous voulons rester sur une enveloppe de cet ordre-là. Nous avons déjà évoqué ce qu'allait être le budget 2025. Il va être compliqué. Donc, nous voulons continuer ce que nous avons fait sur Cantelauze, l'élargir, mais avec les moyens qui sont les nôtres. Donc, nous verrons les coûts d'installation. Ce n'est pas tant l'achat des caméras, ce sont les coûts d'installation. Puis derrière, il y a du fonctionnement aussi.

M. Pilet : pour les caméras mobiles, c'est aussi les personnes qui les installent qui les déplacent.

Mme la Maire : il faut être équipé, il faut une nacelle. Il faut que cela colle avec les locations de nacelles. Il y a tout cela à prendre en considération ...

M. Pilet : ... c'est dévolu à une catégorie bien particulière d'agents de la collectivité ?

Mme la Maire : oui.

M. Pilet : à mon sens, ce ne sont que les Policiers Municipaux qui peuvent le faire.

Mme la Maire : je ne suis pas sûre. Il faut peut-être aussi avoir quelques autres compétences. Mais nous le regarderons.

M. Pilet : et je pense qu'ils ont autre chose à faire.

M. Séverac : ce ne sont pas les Policiers Municipaux qui installeront les caméras ...

M. Pilet : ... je parle des dispositifs mobiles.

M. Séverac : oui, moi aussi. Quand vous parlez de caméras mobiles, ce sont des caméras que l'on déplace, mais qui sont situées en haut d'un mât et reliées à l'électricité et à la fibre. Il ne s'agit pas de caméras

embarquées ; c'est autre chose les dispositifs embarqués dans une voiture. Et là, les autorisations sont différentes et réservées à la Police.

M. Pilet : juste avant de venir sur les chiffres, parce que c'est quand même ... On entend des choses qui ... Mettons au vu des éléments que j'ai ... Revenir quand même sur cette histoire de vidéoprotection, vidéosurveillance. Je ne voulais pas y rentrer, nous ne voulions pas y revenir dessus, mais nous allons y revenir. La Loi 2007, Loi de prévention de la délinquance, notamment met en place les dispositifs de vidéosurveillance. Un peu plus tard, donc on doit être en 2011, il va y avoir une précision avec des dispositifs de vidéoprotection et des dispositifs de vidéosurveillance sur des Lois qui ne sont pas forcément sur les mêmes codes, donc c'est assez compliqué à suivre. Mais aujourd'hui, on parle de système de vidéoprotection lorsque ça concerne l'espace public et de vidéosurveillance lorsque ça concerne l'espace privé. Mais ce que l'on peut faire avec de la vidéoprotection, on peut faire tout ce que vous avez cité en exemple. Actuellement, il n'y a que la Loi qui peut l'empêcher, que ce soit vidéoprotection ou vidéosurveillance, c'est que nous avons différents endroits géographiques. Donc je redis, vidéosurveillance : espace privé, vidéoprotection : espace public. Mais nous pouvons faire tout ce qui est annoncé puisque la Loi le permet. Après, vous montrez les Lois si ...

Mme la Maire : ... alors nous, nous ferons de la vidéoprotection. Pour nous, vidéosurveillance, c'est synonyme, en temps réel, de quelqu'un qui surveille sur une caméra, sur un écran. Nous ...

M. Pilet : ... excusez-moi, je suis régulièrement pris à partie par les Élus de votre groupe sur la précision des mots ...

Mme la Maire : ... je viens de vous en donner une de précision, c'est bien clair ...

M. Pilet : ... non. La précision, c'est la Loi. Vidéoprotection, espace public, on peut faire les mêmes choses, vous avez pris l'exemple de Nice, que de la vidéosurveillance avec des règlements qui sont autres, qui sont l'espace privé. Donc il ne faut pas raconter des bêtises. Si vous voulez, nous nous voyons, nous regardons les textes et nous en discutons. Je suis assez serein là-dessus. Mais il ne faut pas donner d'autres définitions que la Loi donne. Moi, je m'appuie sur la Loi ...

M. Mailhé : ... Jean-Claude, les textes de la vidéosurveillance sur l'espace privé et public, c'est vrai, c'est ça. Sauf que 1, dans l'espace public, il faut qu'il y ait un ordinateur pour pouvoir revoir les vidéos enregistrées. Ce n'est pas du direct. Sur la vidéosurveillance en espace privé, moi j'ai une caméra chez moi qui me filme la piscine, je peux surveiller en permanence ce qu'il se passe sur la piscine. Personne ne me l'interdit. Alors que dans l'espace public, c'est totalement interdit.

Mme la Maire : un particulier ...

M. Pilet : ... non, si vous allez à Toulouse, au dispositif, vous avez des gens qui sont derrière des écrans qui surveillent en permanence grâce au dispositif de vidéoprotection ...

M. Mailhé et M. Pilet s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.

Mme la Maire : ... nous arrêtons. J'ai été bien claire sur ce que nous allons mettre en œuvre à Fonsorbes ...

M. Pilet : ... excusez-moi ...

Mme la Maire : ... il n'y aura personne derrière un écran. Donc, je le mets aux voix. C'est bon M. PILET. M. FEDOU.

M. Pilet : ... non, excusez-moi, parce que les chiffres ... Vous avez dit des choses qui ne sont pas exactes.

Mme la Maire : cela m'aurait étonnée.

M. Fédou : juste avoir un éclaircissement, parce que le jour de la commission, ce qui nous a été présenté par le Conseiller délégué, M. FRANCHINA, suite au chiffrage, il nous a très bien dit, texto, qu'il allait y avoir des caméras mobiles et des caméras fixes. Suite au chiffrage.

Mme la Maire : nous allons voir si nous pouvons le rentrer dans l'enveloppe. Là, nous nous sommes fixé une enveloppe. Nous allons essayer de rester sur l'enveloppe. La difficulté est technique. Ce qui va représenter un investissement important, ce n'est pas l'achat de la caméra, c'est l'installation technique. Il faut avoir la certitude que nous ayons de l'électricité en permanence, ce n'est pas le cas sur les poteaux d'éclairage puisque cela ne fonctionne que sur un créneau horaire défini, et qu'il y ait la fibre. C'est ça qui va être le plus compliqué dans les installations.

M. Fédou : enfin il avait l'air assez sûr de lui dans le descriptif qu'il nous lisait.

Mme la Maire : M. FRANCHINA n'est pas là.

M. Fédou : c'est bien pour cela.

Mme la Maire : nous votons une enveloppe budgétaire, sachant que nous serons sur ces chiffres-là. Nous n'allons pas aller au-delà.

M. Pilet : excusez-moi. Sur les chiffres, parce que ...

Mme la Maire : ... allez-y. Sauf que...

M. Pilet : ... coups et blessures volontaires, nous sommes, en 2023, à 28, donc nous avons une augmentation constante depuis 2020. Coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial, ils différencient coups et

blessures volontaires, sont aussi en augmentation, à plus de 50. Les trafics de stupéfiants, ça augmente grandement

Mme la Maire : ... ici comme ailleurs, oui.

M. Pilet : alors, moi je suis Élu à Fonsorbes, ce qui m'intéresse, c'est la commune de Fonsorbes.

Mme la Maire : bien-sûr. Mais nous ne sommes pas dans un monde clos.

M. Pilet : vols sans violence contre les personnes, là, nous avons doublé en deux ans. Donc, nous voyons qu'il y a une forme de passage à l'acte très particulier, et c'est pour cela que nous allons renouveler la proposition, et nous ne pensons pas que les dispositifs, qui d'ailleurs, Mairie, Services Techniques, je ne vois pas en quoi ça sécurise les Fonsorbais, ça sécurise, donc c'est aussi important ...

Mme la Maire : ... les bâtiments publics et les équipements publics ...

M. Pilet : ... j'entendais dans l'explication que cela sécurisait les Fonsorbais, mais pas du tout. Et la sécurité des Fonsorbais, elle est quand même mise à mal avec des chiffres qui nous alertent, notamment les trafics et l'usage de tout ce qui va être en lien avec les addictions qui posent problème. Donc, nous allons reformuler notre demande que nous formulons depuis des années : il faut augmenter la présence sur le terrain, à notre sens il faut encore deux Policiers Municipaux pour avoir une présence repérée, visible, qui dissuade des gens mal intentionnés de venir s'installer.

Mme la Maire : alors par rapport à cela, M. PILET, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons recruté un Policier Municipal et un nouveau Responsable de Police Municipale, que nos Policiers Municipaux tournent également le soir, donc la présence est accrue. Pour autant, je vous rappelle que la sécurité publique, c'est un devoir régalien de l'État, que nous n'allons pas nous substituer à l'État, que nous avons des Gendarmes qui interviennent sur la commune, et vous avez bien vu que le nombre d'heures passées sur la commune de Fonsorbes a augmenté, donc ils tournent davantage sur la ville, avec des effectifs qui sont malheureusement à peu près stables. L'augmentation des effectifs de la Gendarmerie de Saint-Lys, celle de Plaisance est pareille au demeurant, ne suit pas la croissance démographique. L'État ne fait pas les efforts nécessaires et suffisants, il n'a même plus les moyens de payer les locations des bâtiments dans lesquels sont installés ses Gendarmes. Il doit X dizaines de milliers d'euros à la Mairie de Saint-Lys, en l'occurrence.

M. Bataille : je vais répondre quand même. Oui, pour les coups et blessures hors cadre familial, effectivement, il y avait un taux très bas jusqu'en 2020, et il augmente depuis 2020, cela fait partie des indicateurs qu'il faut surveiller en 2024, savoir si cette augmentation se confirme ou pas, sachant que les taux étant très bas avant, nous rejoignons les taux que nous observons dans les communes environnantes où nous rejoignons les taux, France entière, sur les communes de même strate. Mais effectivement, cela monte et il faut le surveiller. Par contre, oui, effectivement, les intrafamiliaux montaient jusqu'en 2022, c'était très inquiétant, le chiffre 2023 a baissé.

Que disiez-vous qui avait doublé en 2 ans ? ... Les vols sans violence contre les personnes, non, ils n'ont pas doublé en 2 ans, mais oui, ça reste à surveiller. En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'ils restent très bas par rapport aux ...

M. Pilet : ... pour les vols sans violence contre les personnes en 2020, nous étions à 35 infractions constatées, nous sommes à 61.

Mme la Maire : je crois que nous allons nous arrêter là-dessus. Je voudrais juste vous rappeler, M. PILET, que vous êtes membre de la commission Tranquillité. Il y a eu deux réunions, avec des partenaires essentiels, me semble-t-il, un groupe de travail "tranquillité publique" auquel vous étiez invité, Gendarmerie, etc. Vous n'étiez pas là. Il y a eu également la tenue du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance avec un représentant du Sous-Préfet, un Vice-Président du Conseil Départemental, une Vice-Procureure de la République. Vous étiez invité, vous n'étiez pas là non plus. Il est quand même tout à fait dommage que sur des instances comme celles-là, où vous pouvez interpeller les acteurs de la sécurité, il y avait également le Commandant Adjoint de la Brigade de Toulouse-Mirail et le Commandant de la Brigade de Saint-Lys, et tous les partenaires avec lesquels nous travaillons sur ces sujets-là. Il est tout à fait regrettable, M. PILET que vous ne participiez pas à ces réunions où vous pourriez vous exprimer et avoir peut-être des explications sur les données que vous annoncez et sur les possibilités sur Fonsorbes d'éviter que ne se dégrade la tranquillité publique.

M. Pilet : les données que je donne sont les données du Ministère de l'Intérieur.

Mme la Maire : vous n'avez pas répondu.

M. Pilet : je vais répondre. Je trouve que cet argument-là, que vous donnez là, il est assez petit ...

Mme la Maire : ... il est factuel, M. PILET. Ce sont deux réunions importantes où vous n'étiez pas là, alors que vous étiez invité ...

M. Pilet : ... oui, excusez-moi, cela faisait deux ans que je demandais que la commission de tranquillité publique et de sécurité se réunisse. Elle s'est réunie au mois de septembre quand j'étais en congés. J'ai

demandé qu'elle soit déplacée. Je n'ai pas été entendu. Et après, moi, pour gagner ma vie, je dois travailler. J'ai un travail avec des obligations. Si vous me prévenez assez tôt, je m'engage à venir la prochaine fois.
Mme la Maire : mais vous étiez prévenu suffisamment tôt, M. PILET. Ne dites pas ça.
M. Pilet : excusez-moi, nous n'avons pas les mêmes contraintes et les mêmes obligations. Moi, mes contraintes, c'est le travail. Je sais que vous, et vous vous en étiez répandu quand vous avez été Élue, que c'était que vous ne pourriez plus faire du golf ou du tennis. Moi, c'est de gagner ma vie.
Mme la Maire : excusez-moi, Monsieur, je ne fais pas de golf. Et ça ne m'empêche pas de continuer à jouer au tennis le dimanche.
M. Pilet : c'est insupportable d'aller chercher des gens sur des arguments qui sont fallacieux.
Mme la Maire : mais oui, mais c'est un sujet qui vous tient à cœur. S'il vous intéresse tant que ça, participez ici. L'intégralité des fauteuils était occupée par des gens qui se préoccupent de ces problématiques-là ...
M. Pilet : ... excusez-moi, cela fait deux ans, je vais renvoyer les mails, que je demande que la commission sécurité tranquillité publique se réunisse. J'alerte sur ce qu'il se passe. J'alerte sur la toxicomanie au nom de mon groupe. Aucune réponse ...
Mme la Maire : ... mais venez partager cela avec les professionnels qui étaient autour de la table, M. PILET. Sauf que vous n'étiez pas là ...
M. Pilet : ... si je peux le faire, je le ferai avec plaisir, d'accord ? Mais excusez-moi, j'ai un travail et je dois gagner ma vie.
Mme la Maire : s'il n'y a pas d'autres remarques, je le mets aux voix par rapport à cette demande de subvention.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2025 et au titre du FIPD 2025.

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*)
	Abstention :	0

13 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - OUVERTURE DES CRÉDITS POUR 2025 (*délibération n° 2024-129*)

M. Rivier : c'est récurrent maintenant, tous les ans, donc en fin d'année.
"Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L16-12-1, modifié par la Loi n° 2012-15-10 du 29 décembre 2012, article 37, précise que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2025, l'exécutif peut, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits."
Aussi, il vous est proposé de procéder à l'ouverture des crédits en investissement pour 2025. Les crédits ouverts seront repris au Budget Primitif 2025. Donc, les prépositions d'ouverture de crédits sont de 372 750 €, selon la répartition qui était fournie avec la convocation.
Mme la Maire : s'il n'y a pas de remarques ... Nous sommes dans un fonctionnement habituel.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des crédits en investissement sus visés pour 2025.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Pilet : excusez-moi, je suis obligé de revenir sur le point d'avant ...
Mme la Maire : ... non, c'est bon. C'est fini, M. PILET, c'est terminé, nous sommes passés ...
M. Pilet : ... c'est positif, vous allez être contente. Vous allez être très contente.
Mme la Maire : si vous le dites.
M. Pilet : par rapport aux violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, nous avons souligné, à plusieurs reprises, le travail qui était fait par la commune, qui portait ses fruits. Je tiens à le redire, et nous le resoulignons, et bravo.
Mme la Maire : je pense que nous pouvons notamment remercier la Responsable de la Maison du Point Écoute des Jeunes et des Familles pour l'investissement qui est le sien, et pour l'accompagnement qu'elle fait auprès des collègues qui seraient susceptibles d'être informés de telles situations.
M. Pilet : et cela prouve que certaines actions marchent. Je crois que là-dessus, nous sommes d'accord.

14 – AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE DE 2025 ACCORDÉE PAR LA VILLE AU CCAS DE FONSORBES *(délibération n° 2024-130)*

Mme la Maire : là aussi, si nous voulons que le CCAS puisse fonctionner avant que nous ne votions le budget, je vous propose d'accorder une avance de 200 000 € sur la subvention En 2024, la subvention était de 355 000 €.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au CCAS de Fonsorbes une avance de 200 000 € sur la subvention annuelle 2025 qui lui sera attribuée.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 – PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MURET *(délibération n° 2024-131)*

Mme la Maire : il s'agit de trois pièces irrécouvrables pour un montant total de 369 €, pour de la TLPE, dont les montants sont 132 €, 132 € et 105 €. Donc si vous êtes d'accord, cela fera l'objet d'un mandatement au compte 6542 "créances éteintes".

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les créances éteintes ci-dessus définies, d'un montant de 369,24 €.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 – POINT SUR LE BUDGET PARTICIPATIF 2024-2025

Mme la Maire : Mme VOISIN n'est pas là. M. SÉVERAC va présenter le point.

M. Séverac : oui. Je m'en m'excuserai auprès de Geneviève s'il manque des éléments. Nous le lui demanderons quand elle sera disponible. Mais nous voulions effectivement vous faire un point, comme nous avons pu le faire à la commission d'implication citoyenne du 6 décembre, je crois, à laquelle certains ont pu participer.

Le résultat des votes pour le Budget Participatif 2024-2025, je vous le rappelle, a été le suivant :

- Plantation d'une forêt comestible auto-irriguée : 225 voix
- Achat et installation de modules de skate-park : 135 voix
- Aménagement d'une aire de jeux pour les enfants quartier Banayre-Cachac : 123 voix
- Aménagement d'une salle de musique avec instruments et équipements d'enregistrement : 122 voix

C'est donc le projet de plantation d'une forêt comestible auto-irriguée qui a été retenu.

Cette forêt, pour pouvoir être implantée et prospérer, nécessite un terrain communal, qui ne soit pas destiné à l'urbanisation, où les Fonsorbais peuvent se rendre facilement, offrant des possibilités de récupération des eaux de ruissellement et offrant une bonne exposition solaire. Donc, après le vote, nous avons fait des propositions au porteur de projet ; plusieurs terrains communaux, nous n'en avons pas des dizaines malheureusement. Et le seul terrain qui réponde à ces exigences, c'est celui qui se situe à côté de la crèche, donc au Banayre.

En préalable de la réalisation de la forêt, des ouvrages d'hydrologie régénérative recevant les eaux de ruissellement, permettant leur répartition et leur infiltration dans le sol, seront nécessaires, ainsi que la mise en place d'une mare qui servira de réserve d'eau. Ils devront être construits afin de garantir l'autonomie de cette forêt. Le porteur de projet doit se rendre sur place en début d'année, et nous aurons une rencontre avec lui à ce moment. Et nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ce projet 2024-2025.

Par ailleurs, la commission a discuté du calendrier, des modalités de celui qui va être lancé pour 2025-2026.

Mme la Maire : c'était juste une information.

M. Lorrain : juste, d'après ce que j'ai visualisé du terrain, il y a des pins parasols à côté. Cela ne va pas gêner pour les fruitiers ? Si nous ne retenons que ce terrain et que nous disons que nous faisons ce jardin fruitier ...

M. Séverac : ... le porteur de projet a visité les différents terrains et il nous dit que celui-là est le plus ...

M. Lorrain : ... est-ce que pour lui, dans sa tête, il se dit "si nous mettons nos vergers, nous coupons les parasols" ?

M. Séverac : non, non.

Mme la Maire : apparemment, c'est quelqu'un qui a des compétences.

M. Séverac : il n'est pas question de couper les parasols.

Mme la Maire : ce n'est pas une citoyenne lambda. C'est quelqu'un qui a des compétences. C'est son métier. Elle s'est intéressée à sa ville en portant ce projet-là. Donc, nous pouvons supposer qu'elle a regardé les ...
M. Lorrain : ... c'est son métier. C'est son métier. Donc, elle vend des arbres ?
Mme la Maire : non. Elle est salariée, je ne sais pas
M. Lorrain : ... il faut se méfier de tout ...
Mme la Maire : ... il est clair que ce n'est pas auprès d'elle que nous irons acheter des arbres. Elle a ... je ne sais plus ...
M. Séverac : ... c'est une ingénieure ...
Mme la Maire : ... en agronomie, quelque chose comme ça. Ce n'est pas auprès de son entreprise que nous allons nous fournir, je vous rassure.
M. Mailhé : le PLU nous le permet ?
Mme la Maire : sur ce site-là, oui.
M. Mailhé : il est classé comment le terrain ?
Mme la Maire : de toute façon, ce n'est pas constructible. Ce doit être ... ce n'est pas du 2AU.
M. Séverac : c'est du N.
M. Mailhé : et nous pouvons le modifier en N ?
M. Briantais, hors micro : oui, tant que c'est végétal.
M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi. Est-ce qu'il serait possible, parce que je n'avais pas pu assister à cette commission, d'avoir une localisation précise avec un plan pour voir le terrain choisi ? Éventuellement, comme on fait habituellement sur les ... le point que nous aurons un peu plus tard.
M. Séverac : oui.
M. Bonnet : ensuite, je suis un peu étonné, peut-être, de ce choix, parce que quand nous voyons l'état des lacs du Banayre, où aujourd'hui il y a des problèmes de circulation d'eau et où nous avons une asphyxie totale de ces lacs, quid après du devenir de cette mare. Est-ce que le point a bien été étudié ? C'est un peu inquiétant.
Mme la Maire : c'est la question que nous pouvons nous poser chaque fois que nous plantons. Est-ce que c'est judicieux de continuer à planter ? Qui arrose ? Comment on arrose ? Avec quelle eau ? Mais il est certain que ce questionnement n'est pas spécifique à ce projet-là. Il est général.
M. Bonnet : là, en l'occurrence, il y a un projet participatif. Nous allons financer 50 000 € sur cette opération-là. Et du coup, est-ce que nous allons arriver objectivement à pouvoir maintenir cet aménagement ? Si c'est une professionnelle, est-ce qu'elle a bien vu que les lacs à proximité étaient tous asphyxiés, qu'à terme nous n'aurons plus de lacs sur le Banayre, même s'ils ne nous appartiennent pas aujourd'hui ?
M. Séverac : écoutez, nous lui poserons la question, début janvier. Mais je pense que oui, elle a tout regardé. Mais elle ne compte pas sur l'eau des lacs pour alimenter. C'est l'eau de ruissellement des plantes.
M. Bonnet : oui, mais c'est la mare qui après va permettre d'alimenter.
Mme la Maire : il va falloir que la mare soit alimentée, nous sommes d'accord.
M. Bonnet : qu'elle soit alimentée et qu'elle puisse vivre et survivre. Et ne pas s'asphyxier. Et être le point central avec toute la végétation qu'il y aura à l'intérieur et autour.
Mme la Maire : oui. Sinon, cela veut dire qu'il faudra aller arroser. J'ose espérer que nous ne serons pas ...
M. Lorrain : ... nous actons un Budget Participatif de 50 000 €. Mais, est-ce que nous avons une idée du coût à l'arrivée ? Parce que nous avons donné 50 000 € pour le pump-track. Puis à l'arrivée, c'était 250 000 € ...
Mme la Maire : ... non, c'était volontaire, c'est bien parce que les 50 000 € n'étaient pas suffisants pour faire un aménagement tel que nous l'envisagions avec l'envergure qu'il a aujourd'hui. Nous avons 50 000 € plus ce que la Mairie a mis. Là, en l'occurrence, nous, nous n'avons pas l'intention d'aller mettre de l'argent sur cet aménagement-là. Il va falloir qu'il passe avec ce budget-là. Rien à voir avec le pump-track.
M. Fédou : juste, le jour de la commission, M. SÉVERAC nous a dit que ce terrain-là, environ 3 000 m², à la zone du Banayre, était en 2AU.
M. Séverac : il est à cheval sur plusieurs zones.
M. Fédou : je suis assez surpris qu'aujourd'hui vous dites qu'il n'est pas ... comme disait Christophe, qu'il est en N. Donc il va falloir quand même le creuser.
M. Briantais : de toute façon, qu'il soit en N ou en 2AU, il n'y a aucune construction possible à l'heure actuelle. Nous sommes d'accord. Du végétal, il n'y a aucune difficulté pour l'installer.
M. Séverac : la parcelle est un peu à cheval sur les parcelles telles qu'elles sont.
Mme la Maire : sachant qu'en plus, sur la parcelle 2AU, qui effectivement appartient à la commune, des zones humides ont été repérées par le Département, et qui vont limiter considérablement la possibilité de construction sur cet espace-là. Il faudra le regarder pour préciser quelle est l'emprise. Nous n'allons pas planter sur 3 000 m² avec 50 000 €, c'est clair.

17 - CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DES SALLES POLYVALENTES DE BIDOT - DÉSIGNATION DU LAURÉAT *(délibération n° 2024-132)*

Mme la Maire : la collectivité a choisi la procédure de concours restreint sur esquisses, engagée en application de l'article L 2125-1.2 et des articles R 2162-15 à R 2162-21 et R 2172-1 à R 2172-6 du Code de la Commande Publique.
Le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération du 4 avril 2024, le lancement de ce concours restreint, ainsi que la désignation des membres du jury. Juste pour rappel, le jury était composé des titulaires de la CAO, et également de 5 Élus du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" et 1 Élue du groupe "Fonsorbes vers l'Avenir". Il était composé également du Directeur de Projets Bâtiments, de la Responsable du service Marchés Publics, qui, eux, n'avaient pas le droit de vote, ils n'ont donc pas participé au vote sur la désignation du candidat. Ensuite, ont participé des personnes qualifiées, en l'occurrence 1 architecte représentant l'Ordre des Architectes de la Région Occitanie, 1 architecte représentant le CAUE, et le Délégué Régional de Syntec Ingénierie.
La procédure qui a été suivie est :

- l'envoi de l'avis d'appel à candidatures : 24 avril 2024
- la remise des candidatures : 11 juin 2024 (49 candidatures reçues et analysées)
 En l'occurrence, elles ont été analysées par l'AMO et par les 2 techniciens de la commune, l'Ingénieur en charge de la construction des bâtiments et la Responsable du service Marchés Publics. Sont ressorties de leur analyse trois propositions qui nous ont été présentées le 13 novembre.
- la remise des dossiers de concours aux concurrents : 18 juillet 2024
- la visite sur site avec les trois candidats : 31 juillet 2024
- la remise des projets : 18 octobre 2024
- les travaux de la commission technique : entre le 21 octobre et le 8 novembre 2024
 La commission technique, que j'évoquais tout à l'heure, composée de l'AMO, du Directeur de Projets Bâtiments, de la Directrice des Services Techniques, que j'avais oubliée, et de la Responsable du service Marchés Publics, a fait l'analyse des dossiers présentés.
- l'examen des projets par le jury (2nd jury) : 13 novembre 2024
 Ils étaient bien-entendu anonymisés, et donc le jury a désigné à l'unanimité des présents, que ce soit les professionnels cités précédemment ou les Élus présents : le groupement d'entreprises COUSY / BETEM / TRANSITION / ECOTEM / EMACOUSTIC, sorti n° 1

Donc, à l'issue du vote de ce soir, bien entendu, les entreprises vont être prévenues du choix qui a été fait. De plus, la prime d'un montant de 17 000 € HT sera versée à chacun des candidats qui n'ont pas été retenus, compte-tenu du travail qu'ils avaient fourni, ce que nous savions déjà précédemment.
Voilà où nous en sommes aujourd'hui.
Je sais que ce dossier a été soumis à la commission de travaux d'hier, donc vous avez fort probablement des questions. Mais sachez que le choix du jury a été fait et qu'il s'est donc porté sur l'entreprise citée précédemment. Le Conseil ne va faire que valider le choix du jury.
M. Bonnet : comme je l'ai indiqué hier, je suis arrivé en retard, j'ai demandé à être excusé par la commission, j'avais un rendez-vous juste avant. J'avais étudié un petit peu les documents qui nous avaient été remis, j'ai relevé qu'effectivement nous n'avions participé à aucune instance qui a travaillé sur ce sujet, que ...
Mme la Maire : ... vous n'êtes pas membre titulaire de la CAO.
M. Bonnet : si je peux finir s'il vous plaît. Que j'ai demandé depuis le 8 août des éléments qui permettaient d'avoir choisi ces trois candidats, ces documents que je n'ai toujours, à ce jour, pas reçus. Voilà. Ce sont des documents publics, Mme la Maire, vous ne me les avez pas donnés, je vais les demander d'une autre manière et je les obtiendrai. Parce que c'est trop récurrent quand nous vous demandons des documents qui sont publics et qui ne nous reviennent pas
Mme la Maire : ... nous sommes parfaitement transparents sur le sujet, il n'y a pas de soucis.
M. Bonnet : vous êtes transparents ? Pourquoi alors ...
Mme la Maire : ... nous vous les ferons passer ...
M. Bonnet : ... pourquoi ? ... Parce que je vous relance aujourd'hui. Je vous ai envoyé un mail le 8 août, à vous, avec la DGS en copie, d'accord ? ... Comment ? Pas de chance ? ... Je ne sais pas, je n'ai pas entendu votre remarque.
Mme la Maire : j'étais en vacances le 8 août.
M. Bonnet : d'accord. Au retour, vous avez dû lire vos mails. Ou après, demandez à la DGS.
Du coup, à la lecture des documents qui nous ont été fournis pour la commission d'hier soir, je me suis, peut-être, comme l'ont dit certains des membres de la commission, focalisé sur le premier. Et, au niveau des

notations, j'ai relevé des bizarreries. Ce qui a fait monter une certaine levée de boucliers à mon encontre par au moins 5 des membres de la commission. Ce que j'ai regretté énormément.
Mme la Maire : je crois que celui qui l'ait le plus montré, en l'occurrence, c'est bien vous, M. BONNET, puisque j'ai cru comprendre que vous avez ...
M. Bonnet : ... suite aux différentes attaques et aux sarcasmes ...
Mme la Maire : ...vous avez menacé un Adjoint.
M. Bonnet : oui, oui, j'ai menacé, bien évidemment. Je lui ai dit qu'il fallait qu'il cesse, que ça pourrait, un jour, aller plus loin. Ça s'est arrêté là. Je n'ai pas fait de menace physique.
Mme la Maire : ce n'est pas une menace, ça ?
M. Bonnet : ce n'est pas une menace physique. Je peux demander juridiquement à faire des démarches contre ce Monsieur. Nous sommes d'accord ou pas ? Est-ce que c'est une menace physique ?
Mme la Maire : cela risque d'être l'inverse. Ce n'est pas comme ça que cela a été perçu, M. BONNET.
M. Bonnet : mais bien sûr, ce n'est pas comme ça que cela a été perçu. Mais toutes les attaques personnelles que j'ai reçues hier soir n'ont pas été reçues aussi de la manière, peut-être, qu'elles auraient été gentiment envoyées. Donc, comment dire ? Sur trois notations, j'ai fait remarquer, au niveau des critères qui avaient été retenus, que la note de 5 était une note exceptionnelle où le candidat avait répondu sur l'ensemble des points, voire plus, il était allé au-delà des attentes qui avaient été faites dans le cadre du programme qui avait été établi. Une note attribuée par le Comité Technique de 4 à un candidat qui n'avait pas répondu à la totalité a été relevée par le jury à 5. D'autres notes où, effectivement, le candidat ne répondait pas à l'ensemble des critères ont été évaluées à 5.
Mme la Maire : vous avez regardé les autres candidats, M. BONNET ? Parce que là ...
M. Bonnet : ... c'est ce que vos collègues m'ont ...
Mme la Maire : ... c'est bien évident, parce que si les autres n'ont pas répondu totalement et ont 5 aussi, on aurait pu baisser tout le monde ...
M. Bonnet : ... non, non ...
Mme la Maire : ... vous dites que vous n'avez pas regardé ...
M. Bonnet : ... non ... si, j'ai regardé ... mais non ...
Mme la Maire : ... nous n'allons pas refaire le jury, M. BONNET.
M. Bonnet : non, nous n'allons pas refaire le jury, mais j'invite les deux candidats qui ont été exclus à peut-être demander des informations complémentaires.
Mme la Maire : imaginons, nous baissons les notes que vous évoquez sur un ou deux points. Il n'en demeure pas moins que le numéro 1 resterait le numéro 1. Je crois qu'il y a 5 points de différence entre le numéro 1 et le numéro 2 ...
M. Bonnet : ... non, je ne suis pas sûr d'après les calculs que j'ai faits ...
Mme la Maire : ... je comprends bien, M. BONNET, que vous essayez de mettre un doute sur l'honnêteté de la démarche. Je pense que les Élus qui étaient là ... Et je prends à témoin Mme MARNAC ...
M. Pilet : ... non, excusez-moi ...
Mme la Maire : ... puisque Mme MARNAC fait partie ...
M. Pilet : ... non, là, je ne peux pas vous laisser continuer comme ça. M. BONNET et notre groupe, nous n'avions pas les éléments. Il vient à une commission, avec du retard, certes. Il s'était excusé, j'aurais dû arriver avant, moi aussi j'ai été pris dans les bouchons. Nous faisons avec les éléments qu'on nous donne. Les éléments qu'on nous donne, ils sont partiels et parcellaires. Donc, à partir de là, nous posons des questions. Si poser des questions pose un problème, je trouve que c'est inquiétant ...
Mme la Maire : ... je vais vous répondre ...
M. Pilet : ... je vais finir, parce que ça commence à suffire ces façons de faire, de s'en prendre toujours, et de ne pas laisser parler, et d'être toujours dans des procès d'intention uniquement quand M. BONNET pose des questions ...
Mme la Maire : ... non, non ... allez-y ...
M. Pilet : ... et vous allez essayer de répondre à ces questions. Comment une personne qui ne fait pas de proposition sur le photovoltaïque a plus que ceux qui font ...
Mme la Maire : ... alors, moi, je vais vous répondre clairement M. PILET. Nous n'allons pas refaire le jury. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que cela a été fait en parfaite connaissance de cause par l'ensemble des personnes qui étaient là. Cela a été vu par tous. Nous étions tous d'accord, qu'il s'agisse des architectes, des professionnels, que nous ne connaissions pas pour autant, et des Élus ...
M. Pilet : ... nous n'allons pas perdre de temps. Si c'est ça, c'est facile d'expliquer, de dire
Mme la Maire : ... voilà, je vous réponds que tous les points ont été vus collectivement et qu'ils ont été posés collectivement ...
M. Pilet : ... il n'y a donc un souci. L'assainissement : expliquez-nous pourquoi l'assainissement ...

Mme la Maire : ... M. PILET, nous n'allons pas, je vous réponds encore une fois, refaire le jury ...
M. Pilet : ... vous maîtrisez, vous engagez les deniers de la collectivité ...
Mme la Maire : ... bien-sûr, M. PILET ...
M. Pilet : ... vous ne faites pas ça à la légère. Donc, l'assainissement, ça vous tient à cœur. Sur une zone Natura 2000, protection de l'environnement. Donc, je suppose que vous n'avez pas choisi ce candidat et que vous avez forcément la réponse de suite. Vous avez choisi ce candidat parce que l'assainissement, il était sûr et qu'il ne posait pas de problème. Qu'est-ce qu'on voit ? C'est que l'assainissement, c'est le seul qui dit qu'il ne sait pas.
Mme la Maire : nous avons collectivement estimé que ce candidat ...
M. Pilet : ... je parle aux Élus, aux Élus qui choisissent et qui engagent les deniers de notre collectivité. M. BONNET a posé des questions très précises. Ce sont des questions techniques. Comment ça se fait que personne ne soit capable d'apporter des réponses techniques précises ? Ce n'est pas de la polémique. Ce n'est pas de la politique. Ce sont des questions précises. L'assainissement ...
Mme la Maire : ... d'accord. Je vous réponds qu'un jury s'est réuni ... M. BATAILLE, tu avais l'air de vouloir intervenir, Vincent.
M. Pilet : sur l'assainissement, est-ce que tu peux répondre ?
M. Bataille : non, pas sur l''assainissement, le technique. Il y a eu une discussion. Ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est un jury, il y a ...
M. Pilet : ... oui, nous l'entendons, mais nous ne parlons pas de ça ... nous parlons des explications techniques ...
M. Bataille : ... je peux répondre Jean-Claude ? ...
M. Pilet : techniques, techniques s'il te plaît ...
M. Bataille : non, pas techniques, je ne suis pas technicien. Par contre, il y a un AMO qui donne des explications. Il y a des techniciens de la commune qui donnent des explications. Il y a des Élus qui posent des questions. Il y a des personnalités qualifiées, en l'occurrence des architectes, qui donnent leur avis. Et après, tout cela est aveugle. Je le rappelle quand même, tout cela est aveugle. Nous ne savons pas qui sont les candidats. Il y a une discussion sur les notations. En l'occurrence, tu parles de photovoltaïque. Pour le candidat en question, si, elle y est la proposition de photovoltaïque. Il y a une discussion sur chaque point. Et voilà. C'est le résultat d'une matinée de travail à plusieurs. Avec des discussions de chacun. C'est le résultat d'un travail collectif, pour le coup.
Mme la Maire : je vais le mettre aux voix ...
M. Pilet : ... non, attendez ...
Mme la Maire : ... non, c'est fini M. PILET ...
M. Pilet : ... sur les éléments techniques, vous ne savez pas, vous ne maîtrisez pas. Et nous allons nous retrouver, comme sur les autres projets, avec des avenants qui vont arriver, parce que tout n'aura pas été prévu. Nous en reparlerons.
M. Bataille : c'est une esquisse.
M. Pilet : non, il y a des questions basiques. Le photovoltaïque, l'assainissement, ça, ce sont des questions basiques. En zone Natura 2000, c'est basique.
Mme la Maire : quel que soit le chantier, M. PILET, nous nous rendons compte souvent qu'il y a des surprises, que des choses sortent au fil du chantier. Donc, ce serait fort étonnant qu'il n'y en ait pas sur Bidot. J'ose espérer qu'il n'y en aura pas et que s'il y en a, ce sera à la marge.
M. Pilet : sur du neuf, nous aurons des surprises ?
Mme la Maire : sur la démolition, parce que là-dedans, il y a la démolition aussi. Donc, nous pouvons avoir des surprises.
M. Pilet : je redis. Les questions, ce sont des questions d'ordre technique. Il n'y a aucune réponse qui soit apportée sur l'ordre technique. Et je peux vous dire que cela nous inquiète.
Mme la Maire : les réponses ont été données aux membres du jury qui étaient là et qui les ont posées. Donc, M. PILET, ...
M. Pilet : ... nous parlons des Élus qui décident et qui mènent un projet de plusieurs millions d'euros ...
Mme la Maire : ... mais, M. PILET, trois professionnels étaient là. Nous, nous ne sommes pas des professionnels. Les professionnels ont posé les questions également. Ils ont validé ...
M. Pilet : ... alors, il suffit de dire aux questions qui ont été posées par exemple hier soir "on n'a pas les éléments de réponse. On se renseigne et on va vous les donner." Point barre.
Mme la Maire : nous n'allons pas refaire le jury. Donc, je le mets aux voix ...
M. Pilet : ... oui, c'est ça, vous pouvez fuir. Elles vont revenir les questions ...
Mme la Maire : ... elles reviendront en temps et en heure ...

M. Pilet : ... et nous reparlerons des avenants. Parce que s'il y a des avenants sur ce projet-là, encore une fois, il ne doit pas y en avoir.
Mme Marnac : juste pour dire qu'hier, avant que tu arrives, j'ai posé la question sur l'assainissement. Parce qu'effectivement, il a été relevé que l'assainissement n'a pas été correctement pris en compte. Ce qui m'a été expliqué, c'est qu'en fait, ils vont s'assurer que le maître d'œuvre, puisque là en fait, c'est un maître d'œuvre que nous avons choisi, va s'assurer auprès des futurs entrepreneurs que l'enveloppe qui lui a été confiée ne soit pas grevée, augmentée du coût de la prise en compte du traitement des eaux usées. C'est la question que j'avais posée juste avant que tu arrives.
M. Pilet, hors micro : toi, tu avais la réponse.
Mme Marnac : non, moi, je n'avais pas la réponse. J'ai posé ...
Mme la Maire : ... donc, c'est la réponse qui a été faite par le Directeur de Projets ?
Mme Marnac : exactement.
Mme la Maire : merci de cette précision. Donc, je mets aux voix ...
M. Bonnet : ... c'était juste sur l'utilisation de la notation des critères que vous avez définis. Cela ne me paraît pas cohérent. Mais bien sûr, vous faites comme bon il vous semble ...
Mme la Maire : ... je vous propose de mettre aux voix le choix qui a été fait par le jury, à savoir l'entreprise ...
M. Mailhé : ... vous voulez que je vous dise, franchement ? Nous étions chauds pour le faire Bidot. Mais vu le prix, je commence vraiment à me poser des questions. Je commence vraiment à me poser des questions.
Mme la Maire : nous s'avons qu'en 2025, la suite sera pour 2026, l'investissement ...
M. Mailhé : ... nous faisons l'étude, d'accord, nous aurons cette étude. Il y aura tout. Tout sera calé. Mais ... 2,2 millions, avec le budget que nous connaissons ... Je ne sais pas si vous avez fait un plan de financement. Mais je ne vois pas comment nous allons pouvoir le faire. Nous faisons l'étude, cela va nous coûter 5 000 €. Elle sera. Mais après, je suis sceptique.
Une question. J'y suis passé à Bidot. Le lac, il a vachement baissé ?
Mme la Maire : effectivement, c'est une grosse alerte. J'ai appelé, pas plus tard qu'hier, c'est juste une parenthèse rapide, le Responsable de la police de l'eau de la DDT pour l'alerter sur le sujet. Nous avons fait venir, la semaine dernière, un huissier pour faire constater le niveau de l'eau. Les dispositifs qui permettent d'alimenter, notamment le deuxième lac et, a fortiori, le lac de Birazel, sont hors d'eau. Donc, il y a une grosse inquiétude. Nous avons prévu une réunion. Nous avons sollicité la Mairie de Plaisance parce qu'ils sont également concernés par le niveau de Birazel, qui lui est sous les algues. Il y a une eutrophisation évidente. Donc, nous avons rendez-vous avec le Maire de Plaisance le 7 janvier et, derrière, le 10, il y aura l'Assemblée Générale des pêcheurs qui, bien entendu, sont très inquiets. Je dois rappeler le Responsable de la DDT que j'ai eu hier. Je lui ai fait passer le rapport d'expertise de l'huissier, ainsi que l'étude qui a été faite par le Muretain Agglo dans le cadre de la GEMAPI, de façon à ce qu'il puisse étudier cela, en lui disant qu'il y a urgence. C'est lui qui m'a dit qu'il fallait que nous trouvions une solution temporaire, en attendant que les lacs soient identifiés et reconnus, parce que nous en sommes toujours là, cela n'a toujours pas avancé. Donc, oui, nous sommes inquiets sur l'approvisionnement. Il faut impérativement que le canal qui vient depuis l'Ousseau puisse être curé, sauf que c'est là que cela coince, parce qu'il y a des sédiments et nous ne pouvons pas en faire ce que nous voulons. Mais, j'ose espérer que l'alerte que nous avons lancée ... Je leur avais fait peur, il y a deux ou trois ans, en leur disant "si vous ne nous permettez pas de nous approvisionner, moi, je préviens la presse, car si les poissons ont le ventre à l'air, on dira que c'est la DDT." Donc, j'aurai plus d'infos. Nous en avons parlé également au Sous-Préfet, nous avons alerté. Vraiment, nous avons tiré la sonnette d'alarme là-dessus.
M. Mailhé : parce que cela rentre quand même dans les décisions. Il ne faudrait pas faire une super salle au milieu du marais.
Mme la Maire : c'est bien ce que j'ai dit au Sous-Préfet. Si c'est pour avoir une mare devant ...
M. Mailhé : ... non, là ce n'est plus la peine, on arrête tout.
Mme la Maire : ... nous sommes d'accord. Nous nous occupons du problème de l'eau. Martine VITET n'est pas là ce soir, pour des raisons de santé, mais elle aussi, elle relance. Moi, je m'en suis occupée cette semaine, avec les rendez-vous à venir.
M. Mailhé : et là, je repose la question, avons-nous déjà pensé à un plan de financement pour cette salle ?
Mme la Maire et M. Mailhé *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
Mme la Maire : ... pour l'instant ... nous savons que les très gros travaux sur les écoles auront été faits, sur les bâtiments communaux, il y en a d'autres, sans aucun doute. Donc, il va falloir regarder ça. Nous allons mettre entre parenthèses aussi, pour l'année prochaine un certain nombre ...
M. Fédou : ... sachant que nous n'avons pas travaillé sur le restant du PPI, comme nous l'avons demandé ...

Mme la Maire : ... non, non, de toute façon, nous n'en parlons plus de PPI. Nous ne parlons plus de PPI, nous parlons du budget de 2025. Le PPI sera bon pour l'équipe qui arrivera en 2026 et qui montera un PPI pour le mandat à venir. Aujourd'hui, nous travaillons sur celui de 2025.
M. Fédou : mais d'où l'importance de savoir si nous mettons Bidot sur 2025 ou après ...
Mme la Maire : ... non, pour Bidot 2025, il n'y aura que des études. Le chantier ne débutera pas en 2025, c'est clair. Donc, je le mets aux voix.
M. Bonnet : excusez-moi juste, j'avais un point. Je recherchais hier soir, en préparant le Conseil, je ne le retrouvais pas. Nous avons voté au point 8, les remboursements de frais, donc les 2 fois 17 000 € HT, en Décision Modificative, alors que nous les avions engagés le 4 avril. De mémoire, dans le cadre d'une commande publique, il faut qu'en faisant une commande ou en décidant une dépense, il faut que le budget soit mis en face. Or, le 4 avril, nous n'avions pas le budget pour faire ça.
Mme la Maire : vous connaissez la fongibilité des lignes budgétaires. Il y avait, en fonctionnement, les sommes nécessaires et suffisantes. Nous nous gardons toujours, même si la ligne budgétaire "dépenses imprévues" n'existe plus depuis que nous sommes sous le régime de la M57, il n'en demeure pas moins que nous avons "des poires pour la soif". Donc, il n'y avait pas de soucis sur le fait que nous aurions pu payer à ce moment-là. Et heureusement que nous avons quelques poires pour la soif.
M. Bonnet : et du coup, pourquoi nous ne l'avons pas fait au moment, directement, et nous attendons la fin de l'année pour faire une seule Décision Modificative ? Je ne sais pas.
Mme la Maire : donc, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider la désignation du groupement composé des entreprises COUSY / BETEM / TRANSITION / ECOTEM / EMACOUSTIC pour la démolition-reconstruction des salles polyvalentes de Bidot.

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*)
	Abstention :	0

Mme la Maire : parfait. Enfin, parfait. Excusez-moi. Ce n'est pas ce que je voulais dire ...
M. Pilet : ... c'est plus fort que vous, "parfait" ...
Mme la Maire : ... "parfait", en l'occurrence, c'est "voté" ...

18 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'OPÉRATEUR FREE POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE BE N° 125 *(délibération n° 2024-133)*

M. Briantais : nous avons été sollicités par l'opérateur FREE pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur un site de la commune, à savoir le stade du lycée Clémence Royer, parcelle cadastrée BE n° 125, d'une superficie de 30 m². Il s'agit d'une installation qui comprendra un pylône d'une hauteur de 33 m, muni d'antennes et faisceaux hertziens, y compris leur coffret associé, leur système de réglage et de fixation. Seront implantés des armoires techniques et leur coffret associé. Pour ce faire, il conviendrait de signer une Convention d'Occupation du Domaine Public avec l'opérateur FREE. Cette Convention sera conclue pour une durée de 12 ans, qui sera tacitement reconduite par périodes successives de 6 ans pour un montant de loyer annuel fixé à 10 000 €, charges incluses. Le montant de ce loyer augmenterait de 2 % par an.
Aussi, il vous est proposé de signer une convention pour le site précité avec l'opérateur FREE.
Ce dossier a été soumis à la commission Finances le 2 octobre 2024, au cours de laquelle aucune question n'a été soulevée à ce sujet.
Les projets de délibération et de convention étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : donc il y a-t-il une question ? Il ne me semble pas que cela apporte question, si ?
M. Mailhé : il n'y a pas d'autres pylônes, d'autres fournisseurs de services à côté ?
M. Briantais : il y a un pylône d'une installation ORANGE, une qui a été installée récemment avec SFR, et là, il va y en avoir une nouvelle avec FREE.
M. Mailhé : il monte un pylône ?
M. Briantais : en fait, il remplace le pylône qui est utilisé pour l'éclairage du stade ...
M. Mailhé : ... oui, donc, il crée un pylône ? Et il ne mutualise pas avec ORANGE et SFR ?
M. Briantais : non.
M. Mailhé : pourquoi ?
M. Briantais : tout simplement parce que notamment FREE a des problèmes avec ORANGE ...

M. Mailhé : ... et nous ...
M. Briantais : ... pour arriver à mutualiser ... et même à la demande de la commune, puisque ce sont des demandes que nous réitérons systématiquement aux opérateurs, la plupart du temps ils refusent pour des questions juridiques.
M. Mailhé : c'est leur problème. Moi, je suis contre. Nous allons remonopoliser, nous allons redévelopper un pylône dans le paysage.
M. Briantais : non, en fait, c'est un pylône qui vient en remplacement du pylône d'éclairage.
Mme la Maire : ce n'est pas un pylône en plus.
M. Mailhé : mais attendez, vous avez vu un pylône d'éclairage et un pylône mat ?
M. Briantais : à l'heure actuelle, il y en a deux, qui sont à l'opposé du lycée et ce sont les pylônes ORANGE et SFR.
M. Mailhé : il faut qu'ils mutualisent, c'est tout. Comme cela se fait partout. Moi, je travaille là-dedans avec TISSÉO. Il y a des communes, elles nous envoient "chier", elles nous disent, "il y en a déjà un, vous vous y mettez avec".
M. Briantais : oui mais après, il y a les problèmes de hauteur, et notamment là, avec l'éclairage du terrain, il y a des soucis pour réinstaller un émetteur en dessous. Il leur faut une distance. Je crois que c'est 9 mètres entre les deux antennes.
M. Mailhé : non, je ne suis pas d'accord. Je suis désolé.
Mme la Maire : une autre remarque ?
M. Bonnet : oui. À la lecture du document de la convention avec FREE, je n'ai pas compris du tout l'implantation de cette antenne. Au niveau du plan, nous voyons effectivement une surface louée pour, je pense les équipements annexes, mais pour la partie antenne, la parcelle 125 est assez grande. Est-ce que vous avez un plan de localisation plus précis ? Ou pas ?
M. Briantais : j'ai regardé dans le dossier, effectivement, je n'avais pas de plan vraiment précis où l'on voit l'implantation de l'antenne réellement. Comme ils le font au niveau d'un mât déjà existant, je pense que la précision n'a pas été apportée. Mais nous pouvons le préciser, dire quel est le pylône qui est concerné. Je pense que c'est celui qui est coté du barreau, le plus éloigné du gymnase du lycée.
M. Bonnet : quand on signe une convention, il faut être sûr de ce qu'on fait. Là, aujourd'hui ...
M. Briantais : ... je peux vous le dire au niveau des documents, parce que je vois au niveau des réseaux ce qui a été demandé ...
M. Bonnet : ... oui, mais je veux dire, on signe une convention imprécise aujourd'hui. Avec un plan de localisation très précis, il n'y aurait pas de discussion sur ce sujet. De mémoire, SFR, la dernière fois, c'était très clair. Nous avions bien un pylône sur lequel est marqué ORANGE et l'autre à côté, c'était l'éclairage du terrain. Là, j'avais l'impression que nous implantions un pylône supplémentaire. Ce n'est pas le cas.
M. Briantais : non, ce n'est pas le cas.
M. Bonnet : par contre, un autre petit problème que je voulais soulever avec FREE, c'est qu'il y a encore, je crois deux semaines, un bon nombre de nos concitoyens ont eu un problème de réseau important pendant près de 15 jours à 3 semaines à cause des antennes qui sont implantées sur l'église de Fonsorbes. Est-ce qu'il y a eu une action de la part de la collectivité auprès de FREE pour voir avec eux ? Puisqu'à priori, nous sommes en contact avec eux pour cela. Quelle est la réaction ? Qu'est-ce qui a été fait exactement à ce sujet ?
M. Briantais : la seule chose que nous savons, c'est qu'il y a eu une intervention pour faire une modification et une rénovation des antennes. Certainement qu'avec les travaux qui ont été réalisés, ils ont eu des difficultés techniques. Ce sont les antennes qui sont sur le clocher.
Mme la Maire : nous les avons vus intervenir effectivement pendant plusieurs jours sur l'église.
M. Briantais : ils avaient fait une demande d'intervention pour pouvoir rénover le système.
M. Bonnet : il devait y avoir même peut-être une autorisation d'occuper le domaine public puisqu'ils étaient avec un camping-car noir, de mémoire, et un véhicule technique à gauche de l'entrée de l'église.
M. Séverac : plutôt impressionnant.
M. Bonnet : du coup, vous n'avez pas eu de retour à ce niveau-là ?
Mme la Maire : non. Je mets aux voix l'installation d'antenne sur le stade du lycée.
M. Bonnet : nous allons nous abstenir du fait que la convention, telle qu'elle est, n'est pas acceptable. Nous sommes d'accord ? Sur l'implantation claire, nette et précise.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention d'occupation du domaine public avec l'opérateur FREE pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie au stade du lycée Clémence Royer, avenue Lucie Aubrac.

VOTE		
	Pour :	24
	Contre :	5 (*Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Mailhé*)
	Abstention :	4 (*Mmes Bobo, Le Priol et MM. Bonnet et Pilet*)

19 – DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE CC N° 307 DU DOMAINE PUBLIC – CHEMIN PIÉTONNIER DU SECTEUR DE CANTELAUZE *(délibération n° 2024-134)*

Mme la Maire : nous en avons déjà parlé en Conseil Municipal.
M. Briantais : pour rappel, la commune de Fonsorbes prévoit de développer un programme de logements dans le secteur de Cantelauze. La ville, propriétaire des parcelles concernées par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU modifié et approuvé par délibération du 23 juin 2022, souhaite y ajouter la parcelle cadastrée CC n° 307 d'une superficie de 826 m² correspondant à un chemin piétonnier du secteur de Cantelauze qui doit être déclassé.
Aussi, le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération du 16 mai 2024, d'engager la procédure de déclassement avec des affectations différées de ladite parcelle et de lancer l'enquête publique préalable à son déclassement. Suite à l'arrêté du 7 août 2024 portant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 au 20 septembre 2024 avec une permanence le 16 septembre 2024, M. Bernard BOUSQUET, Commissaire Enquêteur, a rendu un rapport favorable à ce déclassement.
En conséquence, il vous est proposé de déclasser avec des affectations différées la parcelle cadastrée CC n° 307 du domaine public et de la reclasser dans le domaine privé communal en vue de sa cession.
L'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : des questions ?
M. Pilet : non, juste, nous voulons expliquer le vote. Nous allons nous abstenir pour être en cohérence avec nos positions précédentes sur cette modification de chemin.
Mme la Maire : c'est dommage que vous ne soyez pas venu voir le Commissaire Enquêteur, ou que vous n'ayez pas fait de remarques dans le cadre de l'enquête publique.
M. Pilet : pourquoi c'est dommage ?
Mme la Maire : parce que vous avez défendu une position, et quand le Commissaire Enquêteur est venu, vous auriez très bien pu la défendre au travers de l'enquête publique. Et j'ai remarqué que vous n'aviez pas fait de remarques.
M. Pilet : d'accord. C'est bien d'être attentif comme ça ...
Mme la Maire : ... oui, cela nous arrive ...
M. Pilet : ... j'espère que vous serez aussi attentive au point d'après qui va arriver.
Mme la Maire : oui, sans aucun doute.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le déclassement avec désaffectation différée de la parcelle CC n° 307 du domaine public et son reclassement dans le domaine privé communal en vue de sa cession.

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*)

M. Séverac, Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social" : les dossiers des points 20, 21, 22, 23, 24 ont été soumis à la commission du personnel du 19 novembre et au CST du 12 décembre 2024.
Le projet de délibération et l'avis du CST, pour chacun des dossiers, étaient annexés à la convocation.
L'avis du CST, sur chacun des points, a été favorable à l'unanimité.

20 – MISE A JOUR DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT MISE EN PLACE DU RIFSEEP *(délibération n° 2024-135)*

M. Séverac : pour rappel, nous avions approuvé, par délibération du 4 juillet, l'instauration d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suggestions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, ainsi que la modification de l'article 2 de cette délibération par délibération du 10 octobre 2024.

Depuis, il y a une modification qui doit intervenir puisqu'au niveau de l'organigramme il y a un agent qui a été changé d'affectation à sa demande. Cela interviendra au 1er janvier 2025 et il faut prévoir, dans le tableau du RIFSEEP, de mettre à jour, dans la détermination des groupes de fonctions, de leurs montants maximums et la répartition des emplois, cet emploi. Il était, je crois, surligné en jaune dans le tableau de la délibération et ce point ne concerne que cette mise à jour de l'agent de la médiathèque dans le groupe 2 du cadre d'emploi des Adjoints administratifs.
Mme la Maire : des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour l'article 2 de la délibération du 4 juillet 2024 relatif aux groupes de fonction dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

21 - CRÉATION DE POSTES D'EMPLOIS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2025 *(délibération n° 2024-136)*

M. Séverac : comme nous l'avons proposé l'année passée, au regard des besoins récurrents en termes de personnel des services municipaux compte-tenu des difficultés de recrutement et afin d'être le plus réactifs possible, nous pensons qu'il y a lieu de prendre les dispositions portant création d'emplois occasionnels et saisonniers. La Loi 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi des titulaires et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels de la fonction publique, modifie et encadre le cas de recours aux agents contractuels.
Donc, il vous est proposé, comme l'année passée :

- Conformément à l'article 3 de la Loi 84-53, de créer des emplois non permanents de catégorie A, B ou C permettant de faire face à un accroissement temporaire d'activités et un accroissement saisonnier d'activités sur l'ensemble des grades de la fonction publique territoriale. Il s'agit de 10 contrats qui seront positionnés sur l'ensemble des services de la collectivité au fur et à mesure des besoins. Cette année, nous les avons utilisés quand même, les 10.
- Conformément à l'article 3.1 de la même Loi, il est proposé de recourir à des emplois contractuels permettant de remplacer temporairement des fonctionnaires ou des agents contractuels affectés sur des emplois permanents. Le cas de recours à cet article est étendu à des agents en situation de temps partiel, congé annuel, congé de maladie, de grave ou de longue maladie, congé de longue durée, congé de maternité ou pour adoption, congé parental, congé de présence parentale, congé de solidarité familiale, accomplissement du service civil ou national, rappel ou maintien sous les drapeaux et participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles de sécurité civile ou sanitaire.

Sortie de Mme LACOSTE Christine à 21 h 20

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 32

- Conformément à l'article 3.2 de cette même Loi, proposer de recourir à des emplois contractuels en remplacement d'emplois permanents de catégorie A, B ou C pour les besoins de continuité du service.

Il n'y a pas eu de question particulière, c'est la même délibération que l'année passée, de prévoir la création de 10 CATA, comme on les appelle, Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité, et la possibilité de recourir à des contractuels pour effectuer les remplacements.
M. Mailhé : tout ceci est consécutif au nouvel organigramme, finalement.
M. Séverac : non, puisque nous l'avions fait l'année dernière.
M. Mailhé : parce que je voulais parler de ce ...
Mme Marnac s'exprime hors micro : ...
Mme la Maire : ce sont des CATA comme nous le faisons tous les ans, nous donner la possibilité ...
M. Mailhé : ... nous sommes sur le RIFSEEP ?
M. Séverac : non. Nous avons voté sur le RIFSEEP.
M. Mailhé : nous l'avons voté, déjà ?
Mme la Maire : oui.
M. Mailhé : j'étais en train de lire ...

Mme la Maire : ... cela ne concernait en fait qu'un agent, qui part à la médiathèque. Sur les recrutements, bien entendu, s'appliquera le RIFSEEP en fonction des postes.
M. Mailhé : je voulais revenir à ce nouvel organigramme où il y a eu des modifications de postes. C'est-à-dire, je ne sais pas moi, je le regardais avec Sandrine, le Directeur des Finances est devenu Directeur des Finances et Marchés Public. Donc c'est un nouveau poste.
M. Séverac : il est devenu Directeur de Pôle.
Mme la Maire : il est Directeur de Pôle. Il recouvre ...
M. Mailhé : ... donc, c'est un nouveau poste.
Mme la Maire : et donc ?
M. Mailhé : il y a eu une vacance de poste ?
Mme la Maire : c'est une nouvelle dénomination. Il était déjà responsable.
M. Mailhé : parce que je me suis renseigné, quand même. Parce que cela m'a fait tilter. C'est une nouvelle fonction. Donc un nouveau poste, donc une vacance de poste.
Mme la Maire : il était déjà Responsable. Dans sa fiche de poste, il était déjà Responsable des Marchés Publics.
M. Mailhé : non.
Mme la Maire : si.
M. Mailhé : il n'était pas Responsable des Marchés Publics. Je donne ce poste ou un autre poste. Mais j'ai l'impression ... Il était responsable des Finances. Et il passe Directeur de Pôle "Finances et Marchés Publics". Donc, est-ce qu'il n'y a pas lieu de faire une vacance de poste, d'attendre le mois nécessaire avant la nomination ? Que ce soit pour lui ou un autre. Je pense à ça. Donc, je pense que si c'est ce que je viens de dire, nous somme hors la Loi.
La Directrice Générale des Services : c'est une transformation de poste. Nous allons le regarder.
M. Mailhé : je me suis renseigné, quand même.
La Directrice Générale des Services : j'imagine.
M. Mailhé : oui. Nous sommes hors la Loi.
Mme la Maire : nous allons le regarder. Nous n'allons pas aller recruter à l'extérieur, c'est clair.
M. Mailhé : non, mais je n'ai pas dit ça. Mais il y a une vacance de poste avec publicité ou sans publicité. Nous attendons un mois et nous nommons.
M. Séverac : la remarque eut été utile au mois d'octobre, quand ces modifications ont été faites. Mais nous allons le regarder.
M. Mailhé : je n'ai pas l'organigramme en direct puisque c'est Sandrine et Guy qui sont à la commission du personnel. Mais je me suis posé cette question. Après, c'est normal. Mais regardez-le bien parce que je le pense réellement.
Mme Marnac, hors micro : mais nous l'avons posée.
M. Mailhé : la question a été posée. Et la réponse que tu as eue ?
Mme Marnac : "on a fait une fiche de poste".
M. Mailhé : une fiche de poste, c'est optionnel. La vacance de poste est obligatoire.
M. Séverac : nous allons le voir.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des postes d'emplois occasionnels et saisonniers pour l'année 2025 tels que décrits ci-dessus

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas :	1 (*Mme Lacoste*)

22 – CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENT RECENSEUR *(délibération n° 2024-137)*

M. Séverac : comme chaque année, il vous est proposé de créer 4 emplois d'agents recenseurs de droit public pour un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre du recensement annuel 2025 de la population. Chaque contrat correspond à un volume de 50 heures réparties pour les mois de janvier et février, sur un temps non complet à hauteur de 19 heures hebdomadaires du 16 janvier au 22 février.
L'agent recenseur est chargé de proposer aux habitants de répondre aux questionnaires de recensement en ligne par Internet ou à défaut de remettre les questionnaires papier aux habitants concernés et de les recueillir une fois complétés. Il intervient sur un secteur géographique déterminé, environ 150 logements. Il effectue avant la mission une tournée de reconnaissance des adresses à recenser et évalue les difficultés éventuelles. Il assure le suivi des dossiers par adresse et il tient à jour un carnet de tournée. L'agent recenseur rencontre au moins deux fois par semaine le coordonnateur du recensement, à savoir la Responsable de

l'accueil afin de faire le point sur le suivi d'avancement de la collecte, sur la gestion des difficultés et l'évaluation de son travail. Les 4 agents recenseurs sont les mêmes que l'année passée puisqu'ils ont donné satisfaction et ils étaient candidats pour continuer.
Mme la Maire : donc je propose de le voter, nous n'avons pas le choix, c'est encore quelque chose que nous demande l'État, qu'il faisait précédemment, et aujourd'hui ce sont les collectivités territoriales qui le font.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création de 4 emplois d'agent recenseur de droit public tels que définis ci-dessus.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas :	1 (*Mme Lacoste*)

23 - CRÉATION DE CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF - ANNÉE 2025 *(délibération n° 2024-138)*

M. Séverac : il est destiné aux personnes qui exercent de façon occasionnelle des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs. Ils ne peuvent être engagés que sur les périodes de vacances scolaires.
Aussi, il vous est proposé de voter la totalité des contrats CEE pour l'année 2025. Ce nombre de contrats est une estimation par période et s'il n'y a pas de besoin, le contrat ne sera pas pourvu évidemment. Il est prévu une petite marge afin de répondre aux imprévus. Donc, la répartition vous l'avez eue, elle émane du service jeunesse qui gère ces contrats. Le quota de 150 journées ne sera pas dépassé puisque nous arrivons à 148 journées sur l'année 2025 réparties en 21 contrats. La rémunération du contractant est fixée à 75 € bruts par jour.
Je crois que c'est en commission du personnel que la question avait été posée de savoir depuis quand cette rémunération a été fixée. En fait elle l'est depuis 2024, à 75 €. Auparavant, elle était à 65 € pour les années 2022-2023 et à 63 € en 2021. Le CST, qui en a débattu, a aussi évoqué les difficultés parfois de trouver les animateurs. Mais le Responsable jeunesse a dit que ce n'était pas la rémunération qui était un frein. Au contraire, cela avait amélioré la situation par rapport à précédemment. Mais, c'est plus dans le vivier d'étudiants que nous pouvons solliciter où cela devient compliqué.
M. Fédou : déjà, il me semble que l'année dernière nous avions émis le souhait que les jeunes, ou moins jeunes, conformés au BAFA via l'aide du CCAS, viennent incorporer pendant ces périodes-là pour pallier justement ce manque de personnel.

Retour de Mme LACOSTE Christine à 21 h 40

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 33

Mme la Maire : l'idée c'est celle-là c'est qu'ils travaillent sur la commune. Je ne ...
M. Fédou : ... est-ce que nous avons eu des demandes, l'année dernière, ou cette année de ...
Mme Gosselin, Adjointe déléguée aux Affaires Sociales : ... juste pour préciser que maintenant l'accessibilité au BAFA est à partir de 16 ans, et pour travailler dans le secteur de la jeunesse, c'est compliqué parce que nous nous retrouvons avec des jeunes parfois plus jeunes que les jeunes accueillis au service de jeunesse. Donc cela pose un gros souci.
M. Fédou : non, mais déjà la question c'est de savoir si nous proposons déjà à ces jeunes-là étant donné que c'est difficile à recruter sur ces périodes-là ; est-ce que déjà nous leur proposons ?
Mme Gosselin : oui, bien sûr. "Un regard" est porté par le service jeunesse sur les candidats au BAFA que nous avons chaque année, et pour voir s'il y en a qui rentrent dans les clous de travailler au secteur jeunesse. Bien sûr.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de voter la totalité des Contrats d'Engagement Éducatif pour l'année 2025, tels que définis ci-dessus.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

24 - CONVENTION ANNUELLE DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE AU BÉNÉFICE DU MURETAIN AGGLO POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES HORS CHEMINS RURAUX - 2025 *(délibération n° 2024-139)*

M. Séverac : il vous est proposé d'accepter la signature de la convention annuelle, donc pour ces travaux-là. Cette convention s'appliquerait pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Il s'agit d'un Adjoint technique qui est mis à disposition pour 92 % de son temps de travail. Il effectue un temps complet.
Le projet de convention, le coût unitaire de fonctionnement de service et la liste nominative de l'agent mis à disposition, il est tout seul, étaient annexés à la convocation. Voilà. C'est du classique aussi.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention annuelle de mise à disposition d'un agent des services techniques de la commune au bénéfice du Muretain Agglo pour la compétence "entretien de la voirie communautaire, hors chemins ruraux", pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Lorrain : nous le prenons pour 92 % de son ... et les 8 %, il fait quoi ?
Mme la Maire : il continue à faire son travail ...
M. Séverac : ... il travaille à la Mairie ...
M. Lorrain : ... d'accord. Non, mais ce sont des chiffres ...
Mme la Maire : ... nous sommes d'accord. En fait, il fait le même travail sur les 92 % et les 8 %. Mais l'Agglo ne le prend que pour 92 %.
M. Séverac : si nous pouvions nous faire rembourser 100 %, ce serait bien.
Mme la Maire : voire même 110 %. Parce qu'il n'est pas le seul à faire ce travail-là sur la ville.

25 - RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION INVESTISSEMENT - AJUSTEMENT DES BILANS VOIRIE *(délibération n° 2024-140)*

M. Rivier : le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a approuvé par délibération du 5 novembre 2024 les montants des Attributions de Compensation 2024 définitives, soit un montant de 426 035 € pour la commune de Fonsorbes.
Aussi, il vous est proposé de valider cette révision libre de l'Attribution de Compensation d'investissement 2024 concernant l'ajustement des bilans voiries 2024 et l'application des nouveaux droits de tirage d'investissement 2024.
Ce dossier a été soumis à la commission des Finances du 11 décembre 2024.
La délibération du Muretain Agglo et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : donc là, nous payons des travaux qui ont été faits, et principalement chemin Bénech bien-entendu.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider cette révision libre de l'Attribution de Compensation d'investissement 2024 d'un montant total de 426 035 €, concernant l'ajustement des bilans voirie 2024 et l'application des nouveaux droits de tirage d'investissement 2024.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

26 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : il n'y a pas d'informations particulières, me semble-t-il, à délivrer à l'occasion de ce Conseil ...
M. Pilet : ... excusez-moi. Vous faites allusion au chemin Bénech ; juste savoir où nous en sommes.
Mme la Maire : M. GAUTHIER, sur le chemin Bénech ?
M. Gauthier, Conseiller délégué au secteur "chantiers, Voiries et Réseaux Divers" : nous en sommes à peu près à la moitié des travaux. Et là, ils se sont arrêtés pendant un mois et demi à peu près, et ils reprendront au 7 janvier.
M. Pilet : le problème qu'il y avait avec le SIECT est réglé ? Parce que c'était le SIECT qui bloquait, non ?
M. Gauthier : non, pas du tout. C'est ORANGE ...
M. Séverac : ... le SIECT a fait des problèmes. Pour les ... comment ils appellent ça ?
Mme la Maire : pour remettre à niveau les regards ?

M. Gauthier : les bouches à clé Mais c'est réglé.
Mme la Maire : oui, c'est réglé.
M. Séverac : là, ce sont les vacances des entreprises. En gros, ils sont à la hauteur de la rue Déodat de Séverac.
M. Gauthier : oui c'est ça.
M. Séverac : et ils doivent engager à partir du 7 janvier la montée vers Cachac.

M. Pilet : excusez-moi, sur le Muretain Agglo, il n'y a pas d'informations ?
Mme la Maire : non, rien de particulier, me semble-t-il, qui mérite d'être relevé.
M. Pilet : le problème qui coince avec Frouzins, qui entraîne une réduction des services d'animation.
Mme la Maire : c'est clair, Frouzins refuse le pacte financier fiscal tel qu'il a été validé par 25 communes. Il a été validé qu'à minima les communes participent pour 33 % du coût du service enfance. Frouzins aujourd'hui participe pour 20 % et refuse de s'aligner sur le minimum qui a été acté par 25 communes, à savoir 33 %. Donc oui, c'est une vraie difficulté. Cela veut dire que les autres communes, les autres habitants de l'Agglo, payent pour service rendu à la Mairie de Frouzins. Donc c'est une vraie difficulté.
Aujourd'hui, des décisions ont été prises concernant Frouzins, c'est-à-dire que nous n'allons plus assurer le service comme il était assuré jusqu'à présent. La Mairie de Frouzins va notamment récupérer tout ce qui est service à table. C'est-à-dire que tout ce qu'il se passe à l'intérieur du restaurant scolaire sera sous la responsabilité de la Mairie de Frouzins et non plus du Muretain Agglo. Nous ne pouvons pas, selon l'expression du Président, et je pense qu'il n'a pas tort sur cette expression-là : nous sommes une équipe et il y en a un qui est en train de marquer contre son camp ; il n'a pas l'esprit d'équipe, cela suffit. Il y a eu suffisamment de discussions là-dessus, suffisamment de propositions qui ont été faites, il y a un moment où il faut arrêter. Donc, oui, effectivement, il y a un traitement différencié pour la Mairie de Frouzins, mais elle a choisi son traitement différencié. Elle est en train de recruter, d'ailleurs, pour le service à table, des personnels compétents, notamment en termes d'hygiène, en restauration collective, référent restaurant.
M. Pilet : et pour la toute petite enfance ...
Mme la Maire : rien de changé pour la petite enfance.
M. Pilet : non, je n'ai pas fini ma question. Il n'y a pas de baisse de budget qui ferait que certaines prestations ne seraient plus financées par le Muretain Agglo ?
Mme la Maire : non.
M. Pilet : des haltes-garderies ...
Mme la Maire : ... non ...
M. Pilet : ... crèches ? ...
Mme la Maire : ...non ...
M. Pilet : ... il n'y a aucune ...
Mme la Maire : ... non.
M. Pilet : il n'y a aucune décision ou aucune annonce qui aurait été faite de baisse de budget qui ne prendrait pas des activités sur les haltes-garderies, les dispositifs de loisirs ?
Mme la Maire : non.
M. Pilet : d'accord. Les relais assistantes maternelles, il n'y a aucune baisse annoncée ?
Mme la Maire : non.
M. Pilet : il n'y a aucun arrêt des prises en charge du Muretain Agglo ?
Mme la Maire : non.
M. Pilet : d'accord.
Mme la Maire : je ne comprends pas pourquoi vous posez la question.
M. Pilet : parce que nous avons ouï dire des informations qui circulaient sur un arrêt des financements du Muretain Agglo. Des courriers aussi qui auraient été envoyés. Donc cela sème la confusion avec Frouzins.
Mme la Maire : à qui ?
M. Pilet : à des structures. Je ne sais pas, nous n'avons pas d'éléments, donc nous venons aux nouvelles.
Mme la Maire : non. Si vous pouviez récupérer les courriers, je serais heureuse de les découvrir parce que je suis quand même la Vice-Présidente en charge de l'enfance, de la petite enfance. Vous m'apprenez quelque chose là, M. PILET. Personnellement, à aucun moment je n'ai été informée ou j'ai pris quelques décisions que ce soit concernant une baisse des financements sur les activités proposées. Je n'ai aucune information là-dessus et je pense que je serais la première informée si tel avait été le cas. Donc je vous serais reconnaissante de me faire passer les courriers en question.
M. Pilet : moi, je n'ai pas les questions.
Mme la Maire : ce serait bien puisqu'on vous a dit qu'il y avait des courriers. Moi, je suis preneuse du courrier.

M. Pilet : oui.
Mme la Maire : s'il vous plaît.

27 – QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Mme la Maire :

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Où en sommes-nous dans la révision du PLU : des études sont-elles en cours ? Si oui, lesquelles ?

Mme la Maire : je reviens sur ce qui vient d'être dit. Oui, tous les services du Muretain Agglo ont reçu un courrier du DGS demandant à être extrêmement vigilants compte-tenu de ce nous savons des budgets 2025 pour, non pas dépenser moins, mais être extrêmement vigilant sur les dépenses de 2025. Ça, c'est sûr. Il y a eu une lettre de cadrage du DGS du Muretain Agglo. Mais cela ne veut pas dire que, derrière, il y a une baisse de la qualité des prestations, de l'accueil ou une suppression d'un certain nombre d'activités. Peut-être que vous faites référence à ce courrier-là.
M. Pilet : je ne peux pas en dire plus puisque j'espérais avoir des éléments. Mais c'est peut-être ça qui est mal interprété.
Mme la Maire : récupérez le courrier et nous verrons ce dont il s'agit. La seule référence à des contraintes sur le budget 2025, à ma connaissance, c'est la lettre de cadrage. Au même titre, il n'y a pas qu'au Muretain Agglo que des lettres de cadrage sont parties concernant les difficultés de 2025.

Mme la Maire : donc, j'en reviens aux questions orales :

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Où en sommes-nous dans la révision du PLU : des études sont-elles en cours ? Si oui, lesquelles ?

M. Briantais : déjà, une précision qui est importante, c'est qu'il ne s'agit pas d'une révision, mais d'une modification de droit commun qui sera engagée.
Nous avons mandaté un bureau d'études dénommé PAYSAGES. Ce dernier a réalisé la procédure de modification simplifiée approuvée en octobre 2024. Nous avons déjà travaillé avec lui sur cette modification simplifiée. Une étude environnementale s'avère nécessaire dans ce type de procédure. Un bureau d'études dénommé SIRE CONSEIL a donc été mandaté et l'étude est en cours de réalisation.
Donc, pour rappel, les objectifs de cette procédure sont les suivants :

- déterminer les zones 2 AU à ouvrir à l'urbanisation : étudier l'opportunité et la pertinence de l'ouverture des zones, bien-sûr en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires.
- règlement écrit à faire évoluer et à remettre à jour en fonction des dernières actualités réglementaires, parce que dans le domaine, l'État change pas mal de choses.
- regarder les emplacements réservés qui sont à créer pour le tracé des cheminements piétonniers ou pour la piste cyclable de Bidot notamment.

En information complémentaire : nous ferons une commission en janvier, j'espère dans la première quinzaine de janvier, de façon à vous apporter tous les compléments d'information et discuter un peu des zones qui sont à ouvrir.
M. Pilet : excusez-moi, parce que nous avons mal entendu, c'est PAYSAGES la société ?
M. Briantais : oui, la société c'est PAYSAGES. Le bureau d'études s'appelle PAYSAGES.
M. Pilet : et l'étude environnementale a commencé ?
M. Briantais : oui, nous l'avons entamée. Nous n'avons pas perdu le temps, même PAYSAGES, à l'heure actuelle, travaille sur le sujet. Nous n'attendons pas la délibération pour engager le travail. Le travail est déjà engagé au niveau du bureau d'études. Nous avions un petit souci au niveau de la délibération, à savoir qu'il fallait attendre qu'il y ait des retours également de l'étude de densification. Le bureau d'études nous a conseillé d'attendre un petit peu, de savoir exactement vers quoi nous tendions au niveau de la densification des logements.

M. Séverac : qu'est-ce qu'ils attendent au juste ?
M. Briantais : il y avait un retour d'études que nous devions avoir et savoir exactement comment nous pouvions faire cette densification.
M. Séverac : s'ils attendent que le SCoT soit voté, nous risquons d'attendre longtemps.
M. Briantais : apparemment, non.
Mme la Maire : donc bien-entendu cette modification fera partie des sujets prégnants de 2025.

2. Suite à l'abandon du projet commercial de la Ménude, où en est-on des risques financiers potentiels pour la commune ?

Mme la Maire : nous n'avons strictement aucune information sur ce dossier-là, nous n'avons jamais été interpellés par la société UNIBAIL. Nous n'avons aucune information. Pas de courrier, rien. Pour l'instant il ne se passe rien.
M. Pilet : excusez-moi, est-ce que vous vous êtes rapprochés avec les autres collectivités qui faisaient partie du groupement ?
Mme la Maire : comme je vous l'ai dit, je vois le Maire de Plaisance le 7 janvier. J'en ai parlé avec lui il y a quelques mois, pour l'instant ils attendent de voir, pour eux aussi il ne se passe rien. Effectivement, UNIBAIL a lancé, il y a maintenant quasiment un an, le fait qu'ils allaient demander des dommages et intérêts. Mais pour l'instant, nous n'avons pas d'informations.
M. Pilet : il n'y a pas d'action en justice ?
Mme la Maire : à ma connaissance, il n'y en a pas. Peut-être qu'il y en a une qui a été lancée, mais la dernière fois que j'ai évoqué le sujet, et cela remonte maintenant à plusieurs mois, avec le Maire de Plaisance, il n'y avait rien. Du moins, il n'avait pas été sollicité directement, il n'y avait pas d'interpellation. Nous, nous ne l'avons pas été de toute façon. Et pourtant nous sommes partie prenante, donc je me dis quand même qu'à un moment donné nous aurions été interpellés par UNIBAIL, appartenant au SIDEXE. Pour l'instant, nous n'avons aucune information. Si j'en ai le 7 janvier, je vous en ferai part.
M. Pilet : d'accord. Parce que cela rentre dans la logique de provisionner les risques, qu'il faut faire pour toutes les affaires ...
Mme la Maire : ... alors là, nous provisionnons la moitié de notre budget.
M. Pilet : oui, c'est pour cela que je le pose, et de provisionner l'ensemble des risques ...
Mme la Maire : ... attendons d'avoir la certitude d'être poursuivis ...
M. Pilet : ... qui existent sur la commune, nous reviendrons dessus, mais pour toutes les affaires où il y a des contentieux, il faut que nous provisionnions les risques.
Mme la Maire : autant nous savons pour EDF que le contentieux existe, puisque EDF nous a écrit pour nous le signifier, là, en l'occurrence, nous n'avons aucune information. Rien.
M. Séverac : nous ne pouvons provisionner que quand le risque est avéré et plus ou moins quantifié.
M. Pilet : je l'ai soulevé pour EDF, pour savoir, puisque nous n'avions pas d'information. Mais je dis, pour la commune, et je le redis, puisqu'entendu que nous étions écoutés, qu'il faut provisionner pour l'ensemble des risques sur lesquels il y a des contentieux.

Mme la Maire :

En outre, suite au cyclone qui a frappé Mayotte, pouvons-nous décider d'octroyer une aide financière ?

Mme la Maire : la décision a été prise lundi dernier en Conseil d'Administration du CCAS. Donc l'aide partira du CCAS, de 5 000 €, pour Mayotte. L'AMF a fait un appel aux dons, bien-entendu, et notamment, il y a un compte qui est ouvert, Protection Civile, ...
M. Pilet : ... excusez-moi, je vais vous embêter, mais il y a eu des collectes qui étaient décidées ...
Mme la Maire : ... il a été décidé que c'était le CCAS qui le portait, avec un soutien de 5 000 €. La commune va apporter 5 000 €, qui vont donc être virés sur le compte de la Protection Civile. Nous allons faire un appel également à la population, puisque nous avons déjà été sollicités, il y a des gens qui étaient prêts à donner des choses. Non, nous n'allons pas prendre du matériel, parce que Mayotte, ce n'est pas la porte à côté, donc il ne peut s'agir que de dons financiers. Donc, nous allons donner l'information également à la population.

28 – INFORMATIONS DIVERSES

Budget principal "commune" - virement de crédits section investissements dépenses

M. Rivier : donc là, justement, nous sommes dans la fongibilité des crédits.
Mme la Maire : c'est juste une information que nous vous donnons.
M. Rivier : oui. Donc, quand nous faisons de la fongibilité de crédits, nous sommes obligés de donner l'information au Conseil Municipal.
Afin de procéder à des virements de crédits pour régulariser les dépenses imprévues, un arrêté municipal a été pris le 19 novembre 2024, à savoir un virement de crédit de 51 951,13 €, effectué au chapitre 21, compte 21314, au chapitre 23, compte 238. Ce virement de crédits a été nécessaire pour procéder à une avance de fonds auprès de l'entreprise BSB Génie climatique, mandatée pour les travaux de rénovation du système CVC de la Médiathèque. Pour l'acquisition de matériel, cette avance lui a permis de débuter le chantier dans les temps impartis.
M. Séverac *s'exprime hors micro : ...*
M. Rivier : 51 951,13 €.
Mme la Maire : donc voilà, c'était une information.

Décision du Tribunal Judiciaire concernant l'immeuble sis 10 bis rue de la Poste

Mme la Maire : nous avons été informés de la décision du Tribunal Judiciaire du 10 décembre, concernant l'immeuble sis 10 bis rue de la Poste. Je vous lis juste la conclusion :
"M. Robin PLANES, premier Vice-Président Adjoint du Tribunal Judiciaire de Toulouse, statuant publiquement par mise à disposition au Greffe, selon la procédure accélérée au fond, par jugement contradictoire et en premier ressort :

- *ordonne la démolition immédiate de l'immeuble situé 10 bis rue de la Poste à Fonsorbes sur la parcelle cadastrée BS 188, dans les conditions fixées par l'arrêté de mise en sécurité en date du 6 août 2024, portant le n° PM 2024-106*
- *autorise Mme Françoise SIMEON, agissant en qualité de Maire de la commune de Fonsorbes, à faire procéder aux travaux de démolition pour le compte et aux frais de Mme Huguette BONINI, M. Alvarro BONINI et Mme Sophie BONINI-BONNET, propriétaires de l'immeuble*
- *déboute Mme Huguette BONINI, M. Alvarro BONINI et Mme Sophie BONINI-BONNET de leurs demandes formées sur le fondement de l'article 700 du Code de Procédure Civile*
- *condamne in solidum Mme Huguette BONINI, M. Alvarro BONINI et Mme Sophie BONINI-BONNET aux entiers dépens de la présente instance*
- *rappelle que la présente décision est exécutoire de droit."*

Donc, nous allons nous donner le temps nécessaire pour mettre en œuvre ce que nous avons le droit de mettre en œuvre, conformément à l'avis du Tribunal. Ce ne se fera probablement pas dans le courant du mois de janvier parce qu'il faut le temps que les propriétaires vident la maison, etc. Nous allons nous appuyer sur les constats d'un huissier. Il y a également les diagnostics à faire, plomb, amiante, avant de faire intervenir l'entreprise qui viendra démolir la maison. Les riverains vont être informés. Nous regrettons que cela prenne autant de temps parce qu'effectivement cela génère pour tous les riverains des difficultés de stationnement, des complications avec les poubelles, avec ce que je vous racontais tout à l'heure, des découvertes systématiques de tous les lundis matins. Nous espérons que cela va rentrer dans l'ordre et que nous allons donc pouvoir faire dans un délai le plus rapide possible ce que nous autorise de faire le Tribunal.
M. Pilet : excusez-moi, les recours qu'il peut y avoir, et les prolongations.
Mme la Maire : cela appartient aux propriétaires de la maison.
M. Pilet : ma question, ce sont les recours qui existent et les appels possibles, parce que dans toute procédure juridique, il y a des possibilités de recours et d'appels. Donc, je voulais avoir une information sur les recours qui existaient et les appels.
Mme la Maire : cela appartient aux propriétaires consorts que j'ai cités. Je ne sais pas s'ils vont faire un recours ou pas.
M. Pilet : ça, c'est autre chose. Je demande le cadre légal, les recours et les appels qui existent, si vous les connaissez.
Mme la Maire : là, aujourd'hui ...
M. Pilet : ... est-ce que dans la procédure, je ne suis pas un spécialiste, est-ce qu'il y a une possibilité dans toute ...
Mme la Maire : ... quand il y a une décision, il y a toujours une possibilité judiciaire, il y a toujours possibilité de faire recours.

M. Pilet : comme je voulais avoir l'information, de savoir si ça existait, dans quel cadre, etc.
Mme la Maire : aujourd'hui, nous n'avons pas d'information.
M. Pilet : vous n'avez pas d'information, votre avocat ne vous a pas dit si les personnes peuvent faire appel, peuvent faire telle action pour ...
Mme la Maire : ... nous savons qu'ils peuvent faire un recours. Par contre, nous ne savons pas s'ils l'ont fait ou s'ils vont le faire.
M. Pilet : c'est autre chose. Moi, je vous demande les précisions juridiques.
Mme la Maire : la possibilité de faire un recours sur une décision judiciaire est toujours possible, oui.
M. Pilet : d'accord.

<u>Prochaines séances du Conseil Municipal</u>

Mme la Maire : prochain Conseil, le 13 janvier.
M. Pilet : le 16.
Mme la Maire : le 16 janvier, et le 13 février.
M. Pilet : juste, pourquoi il a été rajouté celui-là ?
Mme la Maire : il a été rajouté parce que nous souhaitons lancer la procédure du RLP et pour ne pas retarder deux mois supplémentaires, c'est-à-dire mi-février. RLP, Règlement Local de Publicité.
M. Pilet : d'accord.
Mme la Maire : de façon à pouvoir le lancer dans les délais les plus rapides possible. Il n'y aura pas que ce sujet-là, mais cela devrait être un Conseil relativement court.
M. Pilet : et ce règlement, il va être discuté en commission urbanisme ?
Mme la Maire : cela se fera en temps et en heure.
M. Briantais : oui, cela se fera en temps et en heure. Pour l'instant, le Règlement Local de Publicité est travaillé.
M. Pilet : c'est le lancement ?
M. Briantais : oui, c'est le lancement.
Mme la Maire : mais il avait déjà été travaillé, il n'y a pas si longtemps que ça en fait.

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes. Profitez de vos familles respectives et de cette belle parenthèse que représente la période de Noël. Et nous nous revoyons en 2025.
Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
BEAUFORT Magali